

LE DROMADAIRE

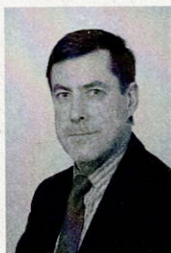
Les Trophées de la
Communication



Bulletin municipal de Drom
N°20 - JANVIER 2009



**La mairie parée de rose, en octobre, pour la campagne
de sensibilisation au dépistage systématique du cancer du sein**



LE MOT DU MAIRE



2008 / 2014 : nouveau mandat, nouvelle équipe. Je me dois de commencer ce propos par des remerciements, à l'intention des élus, adjoints et conseillers, de l'équipe précédente, pour le travail effectué et le chemin que nous avons fait parcourir ensemble à notre commune ; et aussi pour ceux qui ont accepté de rejoindre l'équipe ; enfin, pour la population qui nous a signifié sa confiance.

Il y a quelques années, s'adressant aux Maires de France, un Premier Ministre déclarait « *C'est autour de la table de Conseil Municipal que bat le cœur de la République* » ; en effet, la commune est bien la cellule de base de notre démocratie. Et nos petits villages sont bien placés pour le savoir puisque, avec chacun quelques centaines d'hectares et quelques centaines d'habitants, ils représentent la moitié du territoire national . . . géré et animé par quelques centaines de milliers de bénévoles !

Pourtant, au regard de l'évolution des procédures, des dispositions réglementaires, des contraintes administratives et de l'érosion des moyens financiers, la question se pose sur la pérennité de nos structures. Une réflexion nationale est en cours qui devrait modifier le paysage administratif de notre République dans les années à venir, entre communautés, syndicats, départements, régions . . .

2008 / 2014, pour notre commune, devra être le thème de la réflexion et des choix. Choix et arbitrages d'abord quant à notre cadre de vie : après la réalisation d'une première phase dans le quartier de la mairie, la poursuite du projet d'aménagement du cœur de village ne pourra s'envisager qu'en mobilisant des conventionnements et des financements sur plusieurs années.

Choix aussi sur l'accompagnement de l'urbanisation et de la démographie de notre village. Avec une évolution démographique de 35 % en 60 mois, notre village démontre son attrait et son dynamisme, mais risque d'atteindre rapidement ses limites en termes de capacité d'accueil. De même, avec des intentions régulières de projets immobiliers, la qualité de notre cadre de vie pourrait nous échapper facilement si nous n'osons fixer nos propres règles. Il conviendra de faire rapidement des choix pour déterminer quelle évolution est souhaitée pour l'identité de notre commune rurale : vos élus devront se prononcer dans ce domaine.

Quant au quotidien de **2008**, je m'empresse de laisser votre *Dromadaire* tout vous raconter ! Adaptant son comportement aux principes d'écoresponsabilité de notre collectivité, pour sa vingtième édition, notre camélidé mascotte s'est mis au papier recyclé.

Je souhaite à tous et à chacun de traverser au mieux la crise actuelle et forme le vœu que cette dernière n'occasionne pas de dégâts dans notre collectivité et ses familles.

Daniel BROCHIER

LE DROMADAIRE



Directeur de publication : Daniel BROCHIER, Maire.

Rédaction, conception, réalisation : Florence CONTAT BLATRIX, Serge PERELY, Isabelle PONCET, Tony STEEL (commission information).
Marie Thérèse GENIN (relecture).

Impression : ESPACE COPIE Bourg-en-Bresse.

ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

Aménagement

Réfection escalier passage de l'alambic ; réparation accès réservoir. (simplification supports France Télécom).

Assainissement

Schéma directeur d'assainissement ; amélioration système de refoulement.

Bâtiments

Sécurisation porte de service salle des fêtes.

Bois

Suivi de la coupe de bois d'affouage n° 10 en forêt de Javernaz.

Carrières

Etudes projets, négociations de contrats de location et de forage et de réhabilitation du site de « la Livette ».

Chemins et voirie

Réfection en enrobé du cimetière au croisement des Teppes et de la route de Ramasse, élagages.

C.C.A.S.

Repas (ou colis) des anciens.

Communication

Réalisation du *Dromadaire* N° 19 et des *Petit Dromadaire* N° 74 à 86.

Développement Durable

Organisation de soirées publiques d'information (dérèglement climatique, le 18 janvier ; tri et collecte des déchets, le 7 novembre). Intervention aux rencontres des collectivités et administrations éco-responsables (7 et 8 février, Paris) ; signature de la charte des Maires de France pour l'Environnement ; signature d'une convention partenariat énergie avec le syndicat départemental d'électricité ; participation au comité de rédaction de « Eco-@cteurs ensemble », lettre d'échange sur l'éco-responsabilité des services de l'Etat, administrations et collectivités ; adhésion à l'association Hélianthe, point info énergie de l'Ain ; participation au portail du développement durable dans le site internet du C.A.U.E. de l'Ain.

Devoir de souvenir

Dossiers cimetière (carré dédié aux morts pour la France) et monument (restauration).

Divers

Animation de l'Espace Jeunes (2 février) ; organisation des élections municipales et cantonales (9 mars) ; Sénatoriales (21 septembre) ; Installation des nouvelles structures communales et intercommunales ; Organisation des cérémonies des 08 mai et 11 novembre ; rencontre avec la FDSEA pour le problème de surpopulation de campagnols ; Inscription de sentiers communaux au « PDIPR » (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) ; Sélection au concours national des Trophées de la Communication ; Participation à la campagne de sensibilisation sur le dépistage du cancer du sein (octobre rose) ; Illuminations.

Eclairage public

Modernisation des anciens points lumineux (secteur Enclos / rue du Café) ; nouveau contrat d'entretien ; modifications illuminations des fêtes de fin d'année.

Intercommunalité

Mise en place des délégués des différentes structures, des bureaux et des différentes commissions. Déchets : conseils et informations des ambassadeurs du tri dans chaque foyer.

Sécurité

Pose d'un paratonnerre sur le clocher ; changement du camion des pompiers et mise aux normes de l'équipement ; modification organisation départementale des secours (« SDACR » : schéma départemental d'analyse et de couverture des risques) ; élaboration du document d'information communal sur les risques majeurs (« DICRIM »).

Travaux en cours

Recensement ; schéma directeur d'assainissement ; amélioration station d'épuration ; changement panneaux sentier karstique ; aménagement cimetière ; restauration monument aux morts ; site internet ; aménagement bibliothèque ; réflexion urbanisme ; réflexion sur l'accueil périscolaire ; projet terrain de loisirs, enfouissement des réseaux aériens.

INFORMATIONS PRATIQUES

ADMINISTRATIONS

- La **Mairie** est ouverte de 15 H à 18 H les mardis et vendredis.
 - ◆ Mairie :04.74.30.67.48
 - ◆ Mairie : e-mailmairie.drom@wanadoo.fr
 - ◆ Daniel BROCHIER, Maire :04.74.30.62.53
 - ◆ Florence CONTAT BLATRIX, Adjoint :04.74.30.67.55
 - ◆ Jean-Pierre BLONDEAU, adjoint :04.74.30.65.12
- **Communauté de Communes de Treffort en Revermont** :
Tél : 04.74.42.38.40 Fax : 04.74.51.37.14
- **Perception** : Bourg Municipale, 8 rue Gabriel Vicaire à Bourg-en-Bresse : 04.74.22.83.90

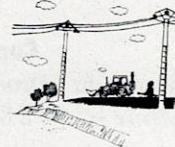
SECOURS



- **Gendarmerie** : 17, Ceyzériat : 04.74.30.00.10
- **Pompiers** : 18 Drom : Chef de Centre Bruno Aviet : 06.32.96.01.10
- **S.A.M.U** : 15
- **Numéro d'appel d'urgence européen** : 112 (à utiliser pour les portables)
- **Centre Antipoison** : 04.72.11.69.11

RESEAUX

- **Réseau d'eau** : Lyonnaise des Eaux :
 - ◆ Service clientèle : 0 810 479 479, Urgences 24 H/24 : 0 810 779 779
- **E.D.F.** : 0 810 333 001(sécurité, dépannage)



LITIGES



- **Conciliateur : litiges entre particuliers**
 - ◆ Mr Guy Madelpuech : permanences les mardis après-midi sur rendez-vous à La Maison de la Justice, 34 cours de Verdun à Bourg-en Bresse : 04.74.14.01.40
- **Médiateur : litiges avec l'administration**
 - ◆ Mr Jean-Jacques Lachassagne : 04.74.32.30.45

CULTURE ET SPORT

- La **bibliothèque** propose gratuitement ses livres tous les lundis de 17 H 30 à 18 H 30 à la Salle de Réunions.
- Le **cinéma** : projection le lundi soir, une semaine sur trois.
- Les **séances de la Gymnastique Volontaire** ont lieu tous les mercredis de Septembre à Juin (1^{er} mercredi du mois à la Salle des Fêtes de Ramasse, les autres à la Salle des Fêtes de Drom) de 20 H 30 à 21 H 30.
- **Correspondant de Presse** : Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom) Voix de l'Ain.
- **Culte** : Messe le dimanche à 10 H 30 (à Drom le dernier dimanche de septembre, aux Conches les lundis de Pâques et de Pentecôte), Emmanuel Kabemba, prêtre à Villereversure : 04.74.30.66.35.
- Le **club de l'Age d'Or** se réunit tous les jeudis d'Octobre à Avril à la Salle de Réunions de 13 H 30 à 17 H 30.



SOCIAL

- **Centre médico-social**, le Pré de la Cour 01370 MEILLONNAS : 04.74.47.13.00
- ♦ Puéricultrice : Marie-France Deshautel le mardi de 9 H à 12 H
 - ♦ Conseillère en économie sociale et familiale : Isabelle BAIZID sur rendez-vous
 - ♦ Assistantes sociales : Arsène Ventura ou Marie-Anne Léglise sur rendez-vous

➤ **Assistante maternelle :**

- ♦ Laurence Cote : ☎ (voir mairie)

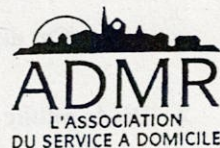


- **ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)** : L'ADMR peut apporter une aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades.

- ♦ Aides ménagères, d'auxiliaires de vie, de travailleuses à domicile, et différents services tels que le portage de repas.

Contact : ☎ 04.74.51.86.77 permanence téléphonique lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée.

- ♦ Soins, hygiène Ceyzériat: Contact : ☎ 04.74.25.05.78



➤ **Caisse d'allocations familiales**

Pour une information sur les prestations familiales et les aides d'action sociale, deux services sont à votre disposition 24 heures sur 24

- ♦ ALLOCAF : ☎ 0820 25 01 10
- ♦ INTERNET : www.ain.caf.fr



➤ **Don du sang**



*Jasseron : à la salle des fêtes
de 8 H à 10 H puis à Meillonnas*

*lundi 9 mars
lundi 18 mai
lundi 17 août
lundi 30 novembre*

*Simandre à la salle des fêtes
de 8 H à 9 H 30 puis
Villereversure de 11 H à 12 H 30*

*mercredi 4 février
mercredi 24 juin*

Etablissement Français du Sang à Fleyriat : 04.74.50 62.20

Le mercredi, de 16 H 30 à 19 H 30

Le vendredi, de 08 H 30 à 12 H 30

Le 1^{er} samedi du mois, de 08 H 30 à 12 H 00

➤ **Assurance Maladie en ligne : www.ameli.fr**

- Plus rapide : consultation en temps réel, informations immédiates,
- Plus malin : pour s'informer sur ses paiements et sa situation administrative et mieux gérer sa relation avec l'assurance maladie,
- Zéro papier : donc moins de gaspillage.

mon compte ameli
en quelques clics
c'est tout de même plus pratique

www.ameli.fr Accessible en ligne 24H24 et 7j/7

SERVICES

- Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, à partir de 9 H.
- Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi avant 6/7 H.
- **Transports scolaires :**
 - Car Ceyzériat : départ 7 h 37.
 - Car Bourg (tout public): départ 7 heures. Ce car peut aussi être utilisé par des particuliers moyennant un tarif de 2 €.
 - Car du mercredi : Départ de Drom à 8 H 35,
Départ de Bourg à 12 H15 à la gare ; 12 H 30 au champ de foire.
- **Poids public :** contacter la mairie
- **Animaux trouvés :** SPA de Dompierre-sur-Veyle : 04.74.30.35.76 (24h/24 - 7 jours/7).
- **Horaires déchetteries :**



	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
SIMANDRE	14 H/17 H	14 H/18 H		9 H/12 H et 14 H/17 H
TREFFORT	14 H/17 H	9 H/12 H et 14 H/18 H	12 H/15 H	9 H/12 H et 14 H/17 H

Téléphone : 06.16.34.14.23

- La **Fromagerie** est ouverte aux heures suivantes :

Lundi/Mardi	Mercredi	Jeudi/Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
8H 30-12H 18H-19H	Fermé	8H 30-12H 18H-19H	8H 30-12H 15H-19H	8H30-12H

- **CAUE** (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)
Conseil **gratuit pour les particuliers** à la Maison de l'Habitat, 34 rue Général Delestraint à Bourg.
☎ : 04 74 21 11 31 E-mail : contact@caue-ain.com Site Internet : www.caue-ain.com



- **Hélianthe** : Informations sur l'eau et l'énergie dans l'habitat et les transports
Conseils gratuits et personnalisés au 04.74.45.16.46. du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



SALLE DES FETES : TARIFS ANNEE 2009

	Réunion	1 jour	2 jours
Association de la Communauté de Communes	24 €	42 €	68 €
Particulier de Drom	40 €	94 €	148 €
Autre	64€	160 €	244 €

(Contacter Jean-Pierre BLONDEAU)



Très souvent, les utilisateurs ont l'habitude de se garer rue de la Fruitière, parfois même des deux côtés, gênant la circulation et limitant la visibilité dans cette rue.

Il est rappelé que les locataires de salle doivent se garer Place du Docteur Gaillard comme indiqué sur le contrat de location de la salle.

Pour faire la fête en respectant l'environnement, bannissez la vaisselle jetable ; la salle des fêtes est louée avec vaisselle et dispose d'un lave-vaisselle.



DATES A RETENIR

Janvier

- ♦ Samedi 31 Fondue du Sou des Ecoles

Mars

- ♦ Dimanche Banquet des classes
- ♦ Dimanche 29 Passage à l'heure d'été

Mai

- ♦ Dimanche 3 16^{ème} bourse d'échange de l'ARCMA
- ♦ Vendredi 8 Cérémonie au monument

Juin

- ♦ Dimanche 7 Elections européennes

Septembre

- ♦ Samedi 26 et dimanche 27 Fête de Drom

Octobre

- ♦ Vendredi 16 Fête des fleurs à Meillonas
- ♦ Dimanche 25 Passage à l'heure d'hiver

Novembre

- ♦ Mercredi 11 Cérémonie au monument
- ♦ Samedi 21 Tartiflette de l'ADMR à Simandre
- ♦ Samedi 28 Saucisson à l'ancienne de Patrimoine

Décembre

- ♦ Dimanche 6 Ste Barbe



ETAT CIVIL

Mariage



Marie Lyne BOUQUEROD et Yvan HERTRICH, le 9 août

Naissances

Léonin DESMARIIS le 28 avril

Noé PAUBEL le 26 septembre

Dernière minute: Nathan MICHAUD CORRETEL est né le 1^{er} janvier 2009



Décès



BONNET Jeannine épouse COSTERG le 7 juin

WALSH Ruby épouse WITTS le 25 juin

GUILLEMOD Ginette épouse PERROUD le 18 octobre

COSTERG Fernand le 22 décembre

BUDGET PRINCIPAL 2008

DEPENSES

F O N C T I O N N E M E N T	011 Charges à caractère général	49 300
	Eau, électricité, combustible, fournitures, entretien bâtiments, réseaux et forêts, assurances, fêtes et cérémonies, documentation, affranchissements, télécommunications, impôts et taxes, fournitures scolaires.	
	012 Charges de personnel et frais assimilés	24 270
	014 Atténuation de produits	
	Reversement CCTER	
	022 Dépenses imprévues	7 261
	023 Virement à la section d'investissement <i>(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)</i>	41 054
	65 Autres charges de gestion courante	56 459
	Dont : Virement budget assainissement (30 000) Indemnités maire et adjoints (14 500) Subventions (2 200), C.C.A.S (1 200)	
	66 Charges financières	7 862
Intérêt des emprunts		
67 Charges exceptionnelles	3 100	
Reversement aide voirie CCTER		
739 Reversements et restitutions (CCTER)	6 696	
	Dépenses de l'exercice	196 002
	TOTAL DEPENSES	196 002
I N V E S T I S S E M E N T	001 Déficit reporté	30 775
	16 Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	39 200
	21 Immobilisations corporelles	25 533
	Salle des fêtes, variateur, paratonnerre, cimetière, panneaux sentier karstique.	
	23 Immobilisations en cours	12 000
	TOTAL DEPENSES	107 508

RECETTES

F O N C T I O N N E M E N T	70 Produits des services du domaine et ventes diverses Ventes de bois, concessions cimetière	15 613
	73 Impôts et taxes Dont contributions directes (32 640), pylônes électriques (6 536),	43 200
	74 Dotations, subventions, participations Dotations de l'Etat, participation autres collectivités, dotation élus locaux.	64 510
	75 Autres produits de gestion courante Location immeubles	20 354
	76 Produits financiers	
	77 Produits exceptionnels	50
	Recettes de l'exercice	143 727
002 Excédent antérieur reporté Excédent de fonctionnement reporté de 2007 sur 2008	52 275	
TOTAL RECETTES	196 002	
I N V E S T I S S E M E N T	001 Solde investissement reporté	
	10 Dotations, fonds divers et réserves Excédents de fonctionnement (30 775), FCTVA (18 580)	49 355
	13 Subvention d'investissement Variateur	1 099
	16 Dépôts et cautionnements reçus	1 000
	021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	56 054
	TOTAL RECETTES	107 508



BUDGET ASSAINISSEMENT 2008

DEPENSES	€	RECETTES	€
Exploitation		Exploitation	
011 Gestion courante	8 000	70 Prestation de services (redevance)	17 343
023 Virement à la section d'investissement	1 738		
65 Charges de gestion	6 000	74 Subventions d'exploitation	15 000
66 Charges financières	7 599	77 Produits exceptionnels	14 001
68 Dotations amortissements	23 007		
TOTAL	46 344	TOTAL	46 344
Investissement		Investissement	
001 Déficit reporté	58 327	021 Virement de la section de fonctionnement	1 738
13 Amortissement des subventions	14 001	10 Apports, dotations et réserves (FCTVA)	11 004
16 Remboursement d'emprunts et dettes	12 064	13 Subvention d'investissement	7 450
23 Immobilisations en cours	19 243	16 Emprunts	60 435
		28 Amortissements des immobilisations	23 008
TOTAL	103 635	TOTAL	103 635

GESTION DES COLLECTIVITES LOCALES

Une réforme pour simplifier

Notre pays est organisé en plusieurs niveaux, avec des découpages transversaux et pyramidaux : 36 796 communes, 97 départements, 22 régions. Il faut ajouter, à toutes ces collectivités, 15 441 « E.P.C.I. » (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), parmi lesquels on compte 2 601 groupements à fiscalité propre (les communautés) et 12 840 sans fiscalité (les syndicats). Une simplification est recherchée, qui pourrait passer par des systèmes différents suivant les secteurs, afin de mieux coller aux réalités de chaque territoire. Plusieurs hypothèses ont été évoquées, telle que la fusion de certaines régions, ou bien encore la fusion de la région et du département ou du département avec l'agglomération urbaine, voire la suppression d'un des échelons, mais aucune solution officielle n'est encore préconisée à ce jour. Pour tenter de simplifier le « mille-feuille administratif français », une commission a été constituée (« Commission Balladur ») qui devra émettre des propositions en ce sens. Un projet de loi pourrait être proposé à l'automne 2009, qui pourrait occasionner un report des élections régionales de 2010 à 2011 et à un changement de mode de scrutin de ces dernières.

500 000 élus

Pour gérer tous ces territoires, les citoyens désignent 497 200 conseillers municipaux, 4 037 conseillers généraux, 1 880 conseillers régionaux et un président de la république. Certains cumulent plusieurs de ces fonctions et les administrateurs des E.P.C.I. sont majoritairement désignés parmi les élus communaux. Avec encore 577 députés, 346 sénateurs et 78 eurodéputés, nous totalisons environ un demi-million d'élus, gage de la représentativité du peuple.



Coût et bénéfice pour la collectivité

219 521 de ces élus ont à charge 45 % du territoire national : ce sont les conseillers municipaux, adjoints et maires des communes de moins de 500 habitants ; ils sont encore 217 739 pour les communes de 500 à 3 500 habitants (4 élus sur 5 sont ainsi quasiment bénévoles).

Dans une commune comme Drom, le travail fourni par le Maire, ses adjoints et les conseillers municipaux au service de la collectivité peut être estimé à l'équivalent de plus de deux emplois à plein temps (alors que le personnel employé par la commune représente en tout deux tiers d'un plein temps). Des indemnités sont prévues pour les élus, proportionnelles, non pas à la quantité ou à la nature des tâches effectuées, mais à la population de la collectivité gérée. A Drom, le Maire perçoit 574 € par mois, les deux adjoints 177 € chacun et un conseiller, doté d'une délégation spécifique dans la gestion de l'assainissement, reçoit 91 €.

COMMISSIONS COMMUNALES ET COOPERATION INTERCOMMUNALE

Elus dès le 09 mars, vos conseillers se sont aussitôt mis au travail. Après la désignation du maire, la détermination du nombre d'adjoints et leur élection, le nouveau conseil municipal a mis en place des commissions pour organiser son travail.

A L'ECHELON COMMUNAL

Commission des finances

Daniel BROCHIER
Florence BLATRIX
Michel GUILLOT
Guylaine DESMARIS

Elle se charge de préparer le budget, en cherchant le meilleur équilibre entre les projets des élus et les réalités financières, parfois en suggérant des choix ou des priorités. Elle détermine aussi s'il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt, s'il est pertinent de modifier les taux d'imposition et jongle entre apport personnel, subventions, compensation de la T.V.A., entre fonctionnement et investissement, entre budget principal et budget(s) annexe(s).



Commission d'appel d'offres (« C.A.O. »)

Florence BLATRIX (Serge PERELY)
Jean-Pierre BLONDEAU
(Evelyne AVIET)
Isabelle PONCET
(Michel GUILLOT)
Yves GUILLEMOT (Eric BONNET)

Elle peut être obligatoire dans le cadre de certains marchés d'offres où la consultation des entreprises et le choix de celles qui seront retenues nécessitent un formalisme encadré. Sa composition répond à des critères précis et elle peut aussi bien n'être jamais sollicitée que plusieurs fois en quelques semaines, suivant l'envergure des projets mis en route. A Drom, elle est aussi utilisée pour des opérations plus « modestes » où des critères de choix doivent être débattus. Présidée par le maire ou son représentant, elle est composée de quatre titulaires (et de quatre suppléants).

Commission assainissement

Daniel BROCHIER
Tony STEEL
Serge PERELY



Elle est désignée pour suivre le fonctionnement de ce service et l'entretien des installations, mais aussi, le cas échéant, pour émettre des propositions d'améliorations.

Commission voirie Florence BLATRIX

Eric BONNET
Yves GUILLEMOT
Michel GUILLOT
Guylaine DESMARIS

Elle détermine les travaux à faire (ou à prévoir par la communauté de communes) sur les voies et chemins de son ressort (chemins ruraux, voirie communale propre, voirie communale transférée à la communauté de communes) ; elle peut aussi émettre des avis sur la voirie départementale.



Commission bâtiments

Daniel BROCHIER
Florence BLATRIX
Jean-Pierre BLONDEAU
Eric BONNET
Yves GUILLEMOT

Elle gère le patrimoine bâti de la commune, monte les projets immobiliers ou repère les petits travaux d'entretien, propose les choix d'aménagement, de l'architecture à la couleur des revêtements. Elle est aussi consultée pour le choix des candidats à la location des logements communaux.



Commission des bois
Jean-Pierre BLONDEAU
Michel GUILLOT
Serge PERELY



Elle s'occupe de la gestion du patrimoine forestier de la commune, en lien avec l'O.N.F. (Office National des Forêts) ; elle est aussi chargée de gérer les questions d'affouage.

Particularité : en matière d'affouage, les personnes désignées garantes de la coupe le sont jusqu'à la fin de cette opération, même en cas de changement d'élus (ainsi, les garants de la coupe en cours sont donc encore : Yves GUILLEMOT, Alain BORRON et Martine BONNET)

Commission cimetièrre
Florence BLATRIX
Evelyne AVIET
Yves GUILLEMOT

Elle propose (et suit) les opérations d'aménagement et gestion de ce lieu, en tenant compte de l'évolution des pratiques et des comportements dans ce domaine, du respect de l'existant et d'une vision à long terme.

**Commission urbanisme / aménagement /
environnement local**
Daniel BROCHIER

Guylaine DESMARIS - Yves GUILLEMOT
Serge PERELY - Isabelle PONCET

Elle est chargée des opérations (études, réalisations, suivi) liées à notre cadre de vie : le village, ses voies, ses équipements « urbains » ; elle est aussi consultée, pour avis, avant transmissions de certaines demandes d'urbanisme aux services de l'Etat.

Commission communication

Daniel BROCHIER – Florence BLATRIX –
Serge PERELY – Isabelle PONCET – Tony STEEL
(et Marie-Thérèse GENIN, membre extérieur)



Elle conçoit le bulletin municipal « *Le Dromadaire* » et devrait être appelée à travailler sur un projet de site internet.

Salle des Fêtes

Jean-Pierre BLONDEAU -
Evelyne AVIET - Isabelle PONCET

Un adjoint est chargé de la gestion de la **salle des fêtes**, il est assisté pour cela de deux autres élus ; ensemble, ils déterminent aussi les modifications ou améliorations à apporter.

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Florence BLATRIX – Jean-Pierre BLONDEAU
Isabelle PONCET – Guylaine DESMARIS
Marcelle MOREL (représentante des personnes
handicapées) – Michèle BLATRIX (repr. des familles)
Marie-Thérèse GENIN (repr. des personnes âgées)
François DESMARET (repr. des actions dans
l'insertion et contre les exclusions)

Sous la présidence du maire, il est composé, pour moitié de membres élus, pour moitié de membres désignés par des instances extérieures. Doté d'un budget spécifique, il s'efforce d'apporter des réponses à des problèmes ponctuels particuliers et peut être consulté par les services du département, pour émettre un avis sur certains dossiers de demande d'aide sociale. Il peut aussi prendre en charge des opérations destinées à un public ciblé.

Affaires scolaires

Daniel BROCHIER
Evelyne AVIET – Isabelle PONCET

Des élus sont désignés pour les **affaires scolaires** ; constituant le lien entre la commune et l'école, ils sont membres du conseil d'école.



Relations Associations

Daniel BROCHIER
Evelyne AVIET – Isabelle PONCET

De même, des interlocuteurs sont désignés pour les **associations**.

En matière de **fleurissement**, les relations entre la commune et le comité (association loi 1901) sont confiées à un adjoint : Florence **BLATRIX**.

Les questions **social / jeunes** sont confiées à **Jean-Pierre BLONDEAU** et des divers domaines d'intervention sont encore répartis : les **carrières** à **Florence BLATRIX**, la **chaufferie bois** à **Daniel BROCHIER**, **Serge PERELY** et **Tony STEEL**, l'**abribus** à **Tony STEEL**, l'**horloge publique** à **Daniel BROCHIER** et **Tony STEEL**, l'**entretien des terrains** à **Eric BONNET**. Pour le poids public et le dépôt d'inertes, il convient de s'adresser en mairie.

Deux autres commissions œuvrent encore pour le fonctionnement local des rouages de la République :

La **commission administrative** est chargée de vérifier la composition des listes électorales et leur conformité avec les dispositions légales. Elle est présidée par le maire et composée d'un délégué désigné par le procureur de la République et d'un délégué désigné par le Préfet.

La **Commission Communale des Impôts Directs** (« C.C.I.D. ») a pour mission d'assister les services fiscaux dans la détermination des bases communales (particulièrement en ce qui concerne les bâtiments). Elle est présidée par le maire et composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants, désignés par le Préfet : Marie-Thérèse GENIN, Charles CARRIER, Marie-Thérèse CORRETEL, Yves GUILLEMOT, Martine BONNET et Bernard SORET (titulaires) ; Isabelle PONCET, Bernard LARRUAT, Serge PERELY, Corinne CHAPMAN, Raymond GUILLOT et Gilbert CORRETEL (suppléants).

A L'ECHELON INTERCOMMUNAL

Diverses « compétences » (domaines d'intervention sous la responsabilité de la collectivité) sont gérées collectivement, par le biais de syndicats intercommunaux. Ces syndicats sont administrés par un conseil syndical, composé des délégués des communes membres et gérés par un président entouré de son bureau.

L'alimentation en **eau potable** est organisée par le **Syndicat des Eaux Ain - Suran - Revermont** ; nos délégués sont **Florence BLATRIX** et **Jean-Pierre BLONDEAU** (titulaires), secondés par Michel GUILLOT et Eric BONNET (suppléants). Le syndicat est présidé par Pierre Bailloud, maire de Meillonas ; Florence Blatrix a intégré la commission des finances de ce syndicat. Actuellement, la gestion du service (distribution, surveillance et entretien, facturation usagers) est confiée par le syndicat à une société fermière, la Lyonnaise des Eaux.



Pour la distribution de l'**électricité**, les 419 communes du département sont réunies au sein du **Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain** où **Jean-Pierre BLONDEAU** est notre délégué ; le président en est Jean François Pelletier, maire de St Cyr sur Menthon.

La plupart des communes du bassin versant du **Suran** aussi réunies dans le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Suran**, présidé par Christian Goutte, maire adjoint à Neuville sur Ain. Les délégués de Drom sont **Daniel BROCHIER** et **Guytaine DESMARIS** (titulaires) et Florence BLATRIX et Serge PERELY (suppléants). Nous sommes concernés à cause du tunnel, mais aussi pour l'assainissement de nos eaux usées. Daniel Brochier, ancien vice-président du syndicat, siège à la commission d'appel d'offres.



Il existe aussi, sur le secteur de Bourg en Bresse, le **syndicat des collègues**, présidé par Christian Chanel, maire de Péronnas. **Florence BLATRIX** nous y représente, suppléée par Guytaine DESMARIS.

Un nouvel échelon territorial a vu le jour en 1994 : la **Communauté de Communes de Treffort en Revermont** (« C.C.T.E.R. »), qui gère certaines compétences que lui ont transférées ses 12 communes membres ; principalement la voirie, la collecte des déchets ménagers, le développement économique (en dessus d'un certain niveau), le tourisme, l'assainissement non collectif et, à divers degrés, l'animation sociale, culturelle et sportive. La C.C.T.E.R. est administrée par un conseil de 25 membres, Drom y est représenté par Daniel BROCHIER, par ailleurs 1^{er} vice-président, en charge de la communication. Florence BLATRIX est sa suppléante, qui participe aussi aux commissions « développement économique », « environnement » et « urbanisme et déplacements » ; Jean-Pierre BLONDEAU se trouve dans les commissions « action sociale » et « tourisme, sport et culture ».



STRUCTURES DE SECOND DEGRE

La C.C.T.E.R. est, elle-même, membre de syndicats de « 2^{ème} degré » (ou « syndicats mixtes »), regroupant des intercommunalités entre elles :

- Organom pour le traitement des déchets, présidé par Monique DUTHU, adjointe à Bourg en Bresse,



- Bourg Bresse Revermont pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, lequel veut avoir une vue à moyen terme sur l'urbanisation de notre secteur ; président : Jean Luc Luez, maire de Bohas Meyriat Rignat.

- CAP3B pour la conduite d'un Contrat de Développement avec la Région Rhône Alpes ; président : Jean-François DEBAT, maire de Bourg en Bresse.



L'ensemble des ces structures intercommunales ou intercommunautaires est désigné sous le terme « E.P.C.I. » : Etablissement Public de Coopération Intercommunale. D'autres structures existent encore, sous une forme associative, comme l'A.T.R. (Association Terres du Revermont), dont la vocation est la préservation et la promotion de l'identité du Revermont, avec des actions en matières d'animations, auparavant tournée vers le tourisme, et aujourd'hui vers l'environnement). Créée en 1959, l'A.T.R. rassemble 25 communes et est présidée par Daniel Brochier. Les autres associations nous concernant sont des associations d'élus avec les maires de France (« A.M.F. ») et les maires ruraux de France (« A.M.R.F. »), chacune avec leur déclinaison départementale.

E.P.C.I. et associations travaillent aussi avec des conseils d'administration et des commissions dont les membres sont issus des conseils municipaux des communes.

Enfin, au niveau départemental, toute une série de commissions sont constituées sous l'égide du Préfet, qui sont consultées pour l'étude de certains dossiers ; les représentants des élus y sont systématiquement associés. Diverses instances travaillent encore au niveau national, régulièrement ou ponctuellement, sous des tutelles diverses (Etat, Gouvernement, structures publiques, associations d'élus) avec la participation d'élus locaux de tout le territoire.

Communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux ou mixtes, départements, régions : notre organisation administrative devient complexe et de moins en moins lisible, non seulement aux yeux des administrés, mais aussi pour beaucoup d'élus.



De haut en bas et de gauche à droite :

Guylaine DESMARIS	Michel GUILLOT	Tony STEEL	Yves GUILLEMOT
Serge PERELY	Isabelle PONCET	Evelyne AVIET	Eric BONNET
Florence BLATRIX	Daniel BROCHIER	Jean-Pierre BLONDEAU	

ELECTIONS

2008 a été une année importante en matière d'élections, puisqu'elle concernait le renouvellement des élus les plus proches des citoyens : conseillers municipaux et conseillers généraux.

Pour les élections municipales, 151* électeurs étaient inscrits et 136 se sont déplacés au bureau de vote, soit une **participation de 90,67 %**. Une liste ouverte proposait 14 candidats, 13 ont obtenu la majorité absolue, les 11 premiers ont donc été déclarés élus dès le premier tour.

Le même jour étaient organisées les élections cantonales. Là, 130 électeurs ont participé, sur 149* inscrits, soit un taux de **82,25 %**. Et là encore, il n'a pas été nécessaire de procéder à un 2^{ème} tour, puisque le représentant de notre canton dans l'assemblée départementale a obtenu la majorité absolue dès le 1^{er} tour.

Le 27 juin, dans la moitié des départements français, tous les conseils municipaux ont désigné leurs « grands électeurs » (un pour Drom, 1 615 pour l'Ain). Ces derniers se sont retrouvés le 21 septembre pour procéder au renouvellement des sénateurs, représentants des collectivités de France au Parlement.

La prochaine consultation est programmée pour le 7 juin 2009 : il s'agira de renouveler les députés du Parlement européen (voir par ailleurs).

En 2010 sont normalement prévues les élections régionales, mais ce scrutin pourrait être repoussé suivant les prochaines dispositions prises dans le cadre de mesures de simplification de l'organisation administrative du territoire, de ses découpages et de ses différents échelons territoriaux . . .

* : il existe 2 listes électorales : une pour les citoyens français, et une autre pour les citoyens membres de l'Union Européenne non français : ces derniers ne peuvent participer qu'aux élections municipales et européennes. D'où la différence du nombre d'inscrits le même jour pour deux consultations différentes.

ELECTIONS EUROPEENNES

Le 7 juin prochain, il nous faudra élire nos députés européens. Le Parlement européen fêtera là ses trente ans de suffrage universel direct puisque la première élection s'était déroulée en 1979. 736 députés, élus pour 5 ans, représenteront les 494 millions d'habitants appartenant aux 27 Etats membres de l'Union.

Les électeurs de chaque pays auront à désigner un nombre de représentants proportionnel à leur population ; de 6 (Estonie Chypre, Luxembourg) à 96 (Allemagne), au suffrage universel direct, à la proportionnelle par scrutin de liste, à un seul tour sans panachage ni vote préférentiel. La France choisira 72 députés répartis dans 8 circonscriptions (Nord-Ouest, Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud-Est, Massif Central-Centre, Ile-de-France et Outre-Mer) ; le nombre de députés par circonscription sera précisé par décret dans l'année.

La circonscription Sud-Est comprend les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse ; elle dispose, à ce jour, de 13 eurodéputés sur les 78 que compte actuellement la France.



COMMUNIQUE GENDARMERIE

Les principes d'action de la gendarmerie étant de garantir une présence visible de jour comme de nuit sur le terrain en optimisant pour cela les moyens humains et matériels, assurer une permanence de l'accueil du public et de renforcer l'information et l'aide aux victimes, **les unités de gendarmerie ont été regroupées en communauté de brigades.**

Le redécoupage a rajouté les communes de Saint-Just et de Montagnat, à compter du 1^{er} août. Depuis le 1^{er} novembre 2008, les effectifs de cette unité ont été portés de 12 à 16.

Accueil du public : du lundi au samedi 8h/12h et 14h/19h, dimanche et jours fériés 9h/12h et 15h/18h

Néanmoins, pour les faits nécessitant une réponse urgente (cambriolage, violence, disparition...), les victimes sont accueillies en dehors des heures ouvrables.

Missions : contrairement à certaines idées reçues, la gendarmerie n'est pas fermée le week-end. Elle exécute ses missions 7 jours sur 7 sur l'ensemble de sa circonscription.

Téléphone : 04 74 30 00 10 ou 17 uniquement pour les urgences, à l'identique du 15 ou du 18. En effet, depuis le mois juin 2007, tous les appels provenant du 17 sont centralisés au C.O.R.G. à Bourg en Bresse (Centre Opérationnel de Renseignement de la Gendarmerie) qui gère l'ensemble du département de l'Ain.

INTERVENTION

L'intervention est confiée à l'ensemble des militaires de la communauté. La rapidité d'intervention et la qualité du service devront être faites en application de la charte d'accueil affichée prochainement dans les unités. L'intervention de la patrouille la plus proche afin de prendre au mieux en compte les délais d'intervention, renforcée éventuellement par les personnels contribuera à la qualité du service.

PREVENTION

La gendarmerie service public au service du public, est à votre écoute en ce qui concerne la sécurité.

Par expérience et au vu de certaines enquêtes, la participation active des citoyens a permis l'arrestation d'auteurs et ainsi d'endiguer un phénomène. Le fait de signaler tel véhicule, telle personne ou tel fait susceptible d'être rattaché à un fait délictueux ne constitue pas une délation.

Vols : la gendarmerie invite la population à fournir tous renseignements, même anodins, afin de prévenir efficacement les faits de délinquance de voie publique (cambriolages, vols simples, vols de et dans les véhicules etc...)

Prévention des vols ou préjudice des personnes âgées : il est important de rappeler à nos aînés qu'ils sont souvent la proie d'individus peu scrupuleux qui agissent par ruse. Il est recommandé de ne pas ouvrir à toute personne étrangère. Si celle ci insiste, ne pas hésiter à composer le 17 et surtout ne pas laisser entrer. Possibilités d'appeler la famille ou un proche voisin. Porter une attention toute particulière aux différents agents (eaux, téléphone, EDF, agent de voirie...). Ces personnels interviennent normalement sur rendez-vous. Si ce n'est pas le cas, téléphonez au service compétent pour avoir confirmation de l'intervention et faites-vous présenter une pièce d'identité voire une carte professionnelle. Par leur sollicitude, les voisins de personnes âgées peuvent prévenir ce genre de méfaits.

En cas d'absence, prévenez nos services afin que nous puissions orienter la surveillance aux abords de vos domiciles. Faites relever le courrier par un voisin. Laissez un numéro de téléphone où vous pouvez être joint.

En cas de vol, prévenez nos services, ne touchez à rien, pour que nous puissions effectuer des recherches de traces ou indices.

Faites des photos de vos meubles ou objets de valeur.

DIVERS

Le système de guichet unique a été instauré pour les forces de police. Dans l'esprit, il s'agit de l'obligation pour les policiers et gendarmes de recevoir la plainte d'une victime en tout point du territoire national même si les faits ont été commis hors de leur circonscription. Le dossier sera transmis à l'unité compétente.

La gendarmerie recrute des Officiers, Sous-Officiers, mais également des Gendarmes Adjoints, des réservistes. Pour tout renseignement vous adresser à la brigade dont vous dépendez.

La prévention peut être faite également avec les jeunes, nous sommes prêts à les rencontrer pour leur expliquer le code de la route, donner des conseils voire mesurer le bruit émis par leurs engins.



COMMUNICATION

Au cours du premier semestre 2008, le Maire a été informé que sa « ville » était « sélectionnée aux 7^{èmes} **Trophées de la Communication** pour la qualité de sa communication dans la catégorie des villes de moins de 2 000 habitants » (20 participants sont sélectionnés par catégorie).

Organisé chaque année, ce concours national est destiné à récompenser « les meilleurs outils de communication, les meilleurs acteurs de la communication ou les meilleures actions de communication de l'année ». Des trophées sont décernés dans 30 catégories à des organismes publics ou privés ; dont certains (comme Drom) sont présélectionnés par les organisateurs.

Le Dromadaire et Le Petit Dromadaire ont donc reçu un logo « site sélectionné » et l'autorisation de le faire figurer dans leurs pages !



BRUITS DE VOISINAGE ET STATIONNEMENT

Les bruits de voisinage : l'arrêté préfectoral du 4 août 2000 arrête les dispositions suivantes :

Dans les lieux publics (sauf dérogation particulière ou en cas de fête publique) sont interdits tous les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur agressivité ou leur répétition quelle qu'en soit la provenance:

- appareil de diffusion sonore ou musique amplifiée
- réglage de moteurs (sauf de courte durée)
- pétards, artifices ou similaires

Activités professionnelles (hormis les cas de travaux publics ou nécessités par l'urgence, notamment entre 22 h et 7 h, les dimanches et jours fériés) toutes les précautions doivent être prises, pour ne pas occasionner de gêne, par les utilisateurs de:

- appareils produisant vibrations et nuisances sonores
- groupes réfrigérants et de pompage
- bâtiments ou exploitations d'élevage (bruits d'animaux)

Propriétés privées

De jour comme de nuit, il est interdit de laisser aboyer, hurler ou gémir des animaux, de façon répétée ou prolongée.

En cas de bricolage et de jardinage, les tondeuses à gazon, les motoculteurs et autres engins bruyants ne sont autorisés que:

Jours ouvrables : de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30

Samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h



Stationnement :



Depuis quelques années, notre centre village a connu de nombreuses rénovations et réhabilitations de bâtiments et c'est très heureux ! Cependant, cet habitat plus dense pose le problème de stationnement ; il est en effet bien commode pour les habitants et visiteurs de se garer sur le bord de la chaussée. Plusieurs rues sont concernées et ces comportements posent des problèmes de circulation et de sécurité.

Aussi, il est souhaitable que chacun utilise en priorité les possibilités de son habitation pour se garer (cour, terrain) ou fasse quelque effort pour se garer Place Docteur Gaillard.

RESEAUX AERIENS . . .

Depuis plusieurs années, la commune a progressivement remplacé ses anciens points lumineux par de nouveaux équipements au sodium, à la fois plus efficaces et moins consommateurs d'énergie. Des travaux d'amélioration du réseau de distribution d'électricité ont aussi été réalisés, avec la modification des transformateurs du village et de l'Enclos, le rajout d'un transformateur au Rosset, et l'enfouissement des lignes dans le centre du village.

ECLAIRAGE

En 2007, un variateur réducteur de tension était installé pour optimiser la consommation de l'éclairage public (poste du village). Il restait encore quelques luminaires d'un autre temps (néons, et même vapeur de mercure) sur le secteur de l'Enclos et la partie Est de la Rue du Café : ils viennent d'être changés pour des modèles au sodium, alors qu'un point supplémentaire était installé chemin des Conches.

Ce dernier programme se monte à 3 538 € T.T.C. sur lesquels la participation communale devrait se situer autour de 500 €, après aides du Département et du syndicat d'électricité et compensation de la T.V.A.



TELEPHONE

Une autre opération a aussi été engagée sur les réseaux aériens : la suppression de deux poteaux France Télécom, rue du Café et rue du Canal. Chacun d'eux était placé contre un support E.R.D.F. : l'ensemble des câbles est désormais sur un seul poteau, grâce à une convention entre les deux organismes. Le coût de cette simplification se monte à 1 074 € T.T.C.

ENFOUISSEMENT

Après une première tranche d'enfouissement des réseaux aériens, deux autres tranches étaient programmées, coordonnées avec les 2^{ème} et 3^{ème} tranches de travaux d'assainissement. Malheureusement, plusieurs événements extérieurs (privatisation de France Télécom, conditions d'interventions du syndicat, flou sur les nouvelles procédures) ont reporté ces opérations. Une toute petite partie a pu être réalisée lors de l'aménagement du cœur de village dans le quartier de la mairie, mais les prochaines interventions devront attendre encore. En effet, un système de coefficient est mis en place pour le financement, qui intègre les aides déjà obtenues, système devenu défavorable à court terme pour Drom . . . il nous faudra donc attendre quelques années pour que ce calcul redevienne plus avantageux pour nos finances !

ILLUMINATIONS

Les fêtes de fin d'années sont synonymes de décorations et d'animation. En 1994, le sapin du presbytère était ainsi équipé d'une guirlande lumineuse (qui s'étoffait les années suivantes avec la croissance du conifère) ; en 1995, c'est le vitrail de l'église qui s'illuminait pendant le mois de décembre. Le passage à l'an 2000 donnait l'occasion de marquer le coup avec un motif « 2 000 » à l'entrée du village et plusieurs traversées de rues. Toutes ces décorations étant progressivement complétées ou modifiées jusqu'en 2006 (par exemple avec l'illumination du noyer, après l'abattage du sapin, devenu trop grand au milieu du village, ou avec la modification du réseau électrique, après l'enfouissement des lignes).

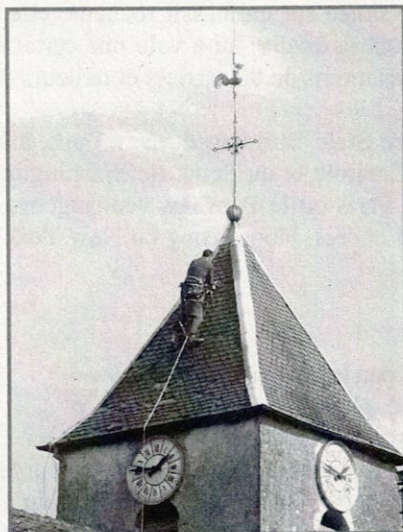


Cette année, une modification importante est intervenue avec l'échange des guirlandes classiques pour des équipements à basse consommation. Les ampoules à incandescence ont été remplacées par des diodes électroluminescentes, occasionnant au passage une économie d'électricité de plus de 92 % (de 3 285 watts à 250) ; le spot halogène (500 watts) du vitrail a fait place à un appareil à iodures métalliques, rendant un meilleur effet pour 350 watts de moins.

	Avant		Après	
	Traversées de rues	5 traversées 179 ampoules	2 685 watts	6 traversées 2 460 diodes
Noyer	40 ampoules	600 watts	700 diodes	45 watts
Vitrail église	1 spot	500 watts	1 spot	150 watts

Le coût de cette opération (1 802 € TTC) devrait ainsi être amorti en 8 années.

LES BATIMENTS COMMUNAUX SOUS « HAUTE » PROTECTION

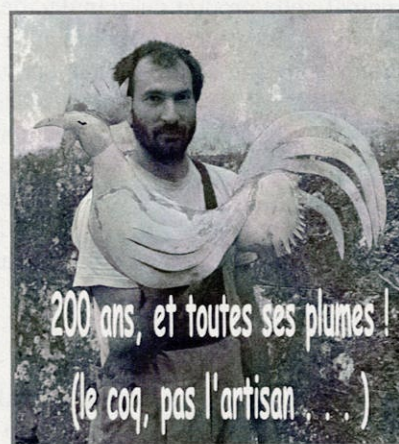


Suite au coup de foudre du 20 juillet 2007 (voir *le Dromadaire* N° 19, janvier 2008), la question s'est posée d'équiper le clocher d'un paratonnerre. Après études des différentes possibilités, il a été décidé d'opter pour un équipement permettant d'assurer une protection sur un rayon de 60 mètres : la quasi-totalité des bâtiments municipaux sont ainsi dans ce périmètre (mairie / école avec sa chaufferie, église, presbytère, local pompiers et hangar communal, salle des fêtes ; les quatre logements communaux étant intégrés à trois de ces bâtiments).

Cette opération a été confiée à l'entreprise Acro'Terre, qui est intervenue en travaillant en rappel le long du clocher, jusqu'au coq. D'après son aspect, il semblerait que notre gallinacé ait été fabriqué il y a fort longtemps par un artisan local ; on peut probablement supposer qu'il veille sur notre village depuis la reconstruction du clocher (1806), après son écrêtage lors de la période révolutionnaire (1794).

Moins téméraires, les élus sont restés sur le plancher des vaches, avec pelles et pioches, pour les travaux de terrassement nécessaires à la « prise de terre », aidés par Alexis, employé communal.

Le coût de cet investissement se monte à 3 296 € H.T. ; une participation de 400 € a été versée par la Caisse Locale de Villereversure de Groupama, assureur de la commune. Pour mémoire, le sinistre de 2007 avait occasionné un préjudice de 12 535 € dont 9 188 pris en charge par l'assureur (sans compter une multitude de petits sinistres chez les particuliers).



REINSERTION

...des solutions de terrain, ou comment combiner patrimoine, action sociale et économie.

A la fin des années cinquante, l'arrivée du « réseau » a permis à chacun de disposer d'eau potable à domicile et à tout moment. Mais auparavant, les habitants de Drom ont longtemps connu de sérieuses difficultés d'approvisionnement. Aussi, il a été construit un réservoir, vers 1895, alimentant deux bornes fontaines, puis un autre, juste à côté et beaucoup plus grand, en 1931. Éléments du patrimoine de la commune et témoins de son histoire, ces installations ont encore vocation à assurer une réserve incendie. L'accès à ce dernier a été refait à neuf et sécurisé. La végétation ayant trouvé là un site de prédilection pour se développer en risquant de menacer les ouvrages, une opération d'égavage et de débroussaillage a aussi été organisée.

Les services d'ADL 01 (Agence de Développement Local de l'Ain), partenaire régulier de la commune, ont alors été sollicités. Depuis 2000, cette structure associative se charge de travailleurs en réinsertion. Spécialiste des petits chantiers, sans être en concurrence avec les entreprises, elle permet d'accompagner des personnes en grande difficulté vers le monde du travail. En 2007, ce sont ainsi 89 femmes et hommes, de tous âges, qui ont encore bénéficié de son aide avec des contrats de 6 à 12 mois, encadrés par cinq animateurs. Il a été atteint un taux de 54 % de sortie vers l'emploi ; le taux des cas non résolus étant inférieur à 18 % (retour agence nationale pour l'emploi ou autre).

Des équipes travaillent alors sur des chantiers ponctuels ou réguliers, gérées par un professionnel. Jean Marc, Freddo et Christian sont ainsi venus dégager les deux réservoirs, coupant et débroussaillant pour les débarrasser des arbustes et buissons envahissants, encadrés par Sébastien ; ce dernier connaissait déjà Drom pour avoir participé au chantier de réhabilitation du presbytère. Une solution « développement durable » pour aider à résoudre des problèmes économiques et sociaux en répondant aux besoins patrimoniaux et environnementaux de la collectivité !



CARRIERES

L'histoire de notre commune est, entre autres, étroitement liée à la pierre ; située sur un massif rocheux, elle a tiré parti de ce matériau qui lui a, jadis, permis un équilibre économique et dont la qualité lui a valu une certaine notoriété. Rappelons qu'en 1852, les trois villages de la vallée ne comptaient pas moins de 80 carriers et tailleurs de pierre ; ils étaient encore 12 à Drom en 1906.

Les pierres de l'Ain se retrouvent au palais impérial du Japon, à l'Empire State Building de New York, à la bibliothèque nationale de Paris, au Mémorial Lincoln de San Francisco, au Capitole et au Sénat de Washington. Celle de Drom a fourni la préfecture de Bourg, les dallages de la Défense à Paris ou le Pont des vendangeurs à Ceyzériat (et elle est aussi présente à Lyon, Montpellier, Epernay, Lausanne, Londres, Hong Kong ou New York). Trois sites sont actuellement exploités sur la commune.

Carrière Famy

La carrière de la Livette, au Col de France, a été approuvée en mars 1976 par le conseil municipal ; elle produit du granulat, destiné aux travaux de terrassement (voirie, plate-forme industrielle, etc.). Le site appartient à l'exploitant, mais comporte une importante parcelle communale en son centre, ce qui a permis à la commune de bénéficier, pendant des années, d'une redevance sur les matériaux extraits et d'une location du terrain par le biais d'un bail à effet du 1^{er}

FAMY

octobre 1982. La fin de l'extraction de matériau est programmée au 14 juin 2009. Une convention vient d'être signée entre la commune et l'entreprise pour définir les modalités de restitution du site à sa topographie initiale et les contreparties dues à la collectivité (entre autres, 150 m³ de matériaux seront encore fournis annuellement à la commune pour l'entretien de ses chemins).



Carrière Guinet

Située à l'Est de la départementale 81, au sud du village, cette carrière a été exploitée jusqu'en avril 1996 pour la pierre de taille (dallage, construction, ornementation, monuments). Depuis, un important stock de matériau est resté en attente sur la partie sud (sous-produits d'exploitation). Dans le cadre des travaux de la ligne T.G.V. Bourg Genève, mais aussi pour d'autres chantiers locaux, la société Rivat a obtenu une autorisation temporaire d'exploiter ce stock de granulat. La commune étant, là encore, propriétaire d'une parcelle enclavée dans le site d'exploitation, une convention a été



SARL RIVAT FRERES
Exploitation de carrières



mise en place définissant les contreparties versées (dont 70 m³ de matériaux fournis annuellement).

Carrière Guinet Derriaz

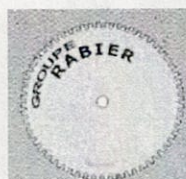


Etablie en face de la précédente, à l'ouest de la départementale 81, cette dernière carrière est la seule qui produise de la pierre marbrière (ou « pierre de taille »). Réouverte en 1994 sur un ancien site (carrière Favier), son

autorisation d'exploitation se termine le 14 septembre 2009.



Une nouvelle demande est à l'étude pour proroger l'exploitation et prévoir une extension du site. Dans ce cas, avec l'utilisation de parcelles communales, des incidences bénéfiques seraient aussi à attendre sur les finances de la commune.



SECURITE

Après 2006 (une bonne cure de rajeunissement), puis 2007 (l'amélioration de l'acoustique), notre salle des fêtes a encore eu droit à quelques soins en 2008. La porte de service, du côté Est, ne présentait pas des conditions optimum d'utilisation en matière de sécurité ; elle a donc été aménagée avec un petit perron, plus pratique qu'une haute marche unique, une main courante contre le mur et un garde-fou au Nord. Un spot lumineux a été installé au dessus de cette entrée, qui peut être commandée par un radar. Le cinéma rural n'a pas tardé à tirer profit de cet aménagement en organisant ici l'entrée de la salle de projection !

Coût de l'opération : 1 521 € T.T.C.

Quelques mètres plus loin, c'est l'escalier du Passage de l'Alambic qui donnait des signes de faiblesse, devenant même dangereux avec ses dalles de surface qui se détachaient. Il a aussi bénéficié d'une réfection pour un montant de 1 196 € T.T.C.

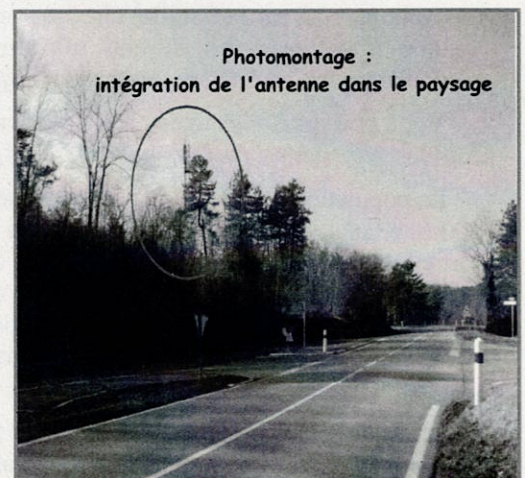


RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE

Le 8 avril 2008, la mairie était consultée par l'entreprise SPIE, de Vénissieux, pour obtenir un extrait cadastral afin de constituer un dossier d'implantation d'antenne de téléphonie mobile au Col de France (la commune de Meillonas avait été consultée auparavant, et avait renvoyé l'entreprise sur Drom, le site souhaité, en limite des deux communes, n'étant pas sur son territoire). Avant de répondre à cette requête particulière, le contact était repris par le Maire avec le demandeur pour obtenir plus de précisions. Il lui était alors expliqué qu'une directive nationale demandait aux opérateurs de couvrir les principaux axes de circulation, que le secteur du Col de France constituait une zone à desservir et qu'une telle implantation couvrirait les besoins avec un seul équipement. Le Maire expliquait à son tour les conditions réglementaires et locales : nécessité d'une intégration optimum dans le paysage (teinte, écran végétal), enfouissement des réseaux nécessaires (alors que la ligne électrique à haute tension, passant par ce site, a été détournée il y a une quinzaine d'années, et que l'habitation la plus proche, raccordée au réseau, est située à presque 300 mètres) ; ainsi que les particularités du site (accès par un chemin non carrossable, sentier de Grande Randonnée GR59, classifications environnementales et recommandation de la Charte du Revermont) et le souhait, en cas de demande ultérieure, de regrouper les équipements des différents opérateurs sur le même mât.

Avec l'aide du C.A.U.E. de l'Ain (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), et suite à divers échanges avec l'entreprise, cette dernière déposait, en mairie de Drom, une déclaration préalable de travaux le 29 juillet 2008, appelant une demande de pièces complémentaires. Après réception des pièces demandées, un accord tacite était donné pour cette opération, le 11 septembre, par les services de l'Etat.

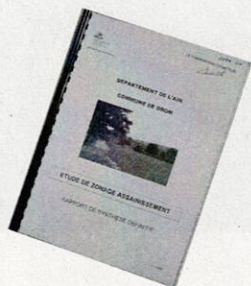
Située sur une parcelle appartenant à un propriétaire de Meillonas, cet équipement aurait une hauteur totale de 27 mètres (pylône de 25 mètres plus paratonnerre). Les habitations les plus proches sont situées, approximativement, à 270, 370, 430, 480, 1 060 et 1 300 mètres.



Le 17 novembre, un habitant du hameau de France (commune de Meillonas) venait en mairie pour demander des renseignements sur ce projet, inquiet quant à sa puissance et son orientation. La copie d'une demande de recours, de la part des habitants du hameau de France, était ensuite reçue en mairie le 24 novembre. A ce jour, aucune autre information n'est parvenue en mairie sur la suite de ce dossier, ni de la part de l'entreprise, ni de celle des services de l'Etat.

Schéma directeur d'assainissement

L'un des objectifs importants de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 est de mettre en place, pour les collectivités, les services d'assainissement collectif et individuel. L'article 35 de cette loi impose aux communes (ou groupements de communes) de délimiter des zones d'assainissement collectif et non collectif et de délimiter des zones affectées par des écoulements pluviaux. Un « plan de zonage » ne définit alors que des dispositions relatives à l'assainissement collectif et non collectif ; **ce n'est pas un document d'urbanisme** et il n'a pas pour conséquence de rendre constructibles ou non des secteurs, en fonction de leur classement en zone d'assainissement collectif ou non collectif. La constructibilité dépend d'un ensemble de paramètres ; l'assainissement en est un parmi d'autres.



Décidée le 26 janvier 2007, cette procédure s'est effectuée sur 2008 et la commune a confié, à la D.D.A.F. de l'Ain (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour l'étude et le suivi d'un schéma directeur d'assainissement. Le rapport de synthèse de cette étude a alors été approuvé le 11 septembre 2008, puis soumis à enquête publique du 18 novembre au 18 décembre 2008. Le suivi de cette enquête a été assuré par M. Jean Paul Perret, commissaire enquêteur désigné le 08 octobre par le tribunal administratif. Les conclusions du commissaire enquêteur ont été rendues le 18 janvier ; le conseil devra se prononcer sur ce rapport qui deviendra applicable après validation par la Préfecture.

Le coût de cette opération se monte à 6 000 € T.T.C. et bénéficie d'aides du Conseil général de l'Ain et de l'Agence de l'Eau. Après retour du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), le coût pour la commune devrait être de 2 123 €.

Allo, la station ?

Depuis longtemps, notre vie a progressé et évolué. Si c'est toujours pour le meilleur, ce n'est pas à nous de le dire. Mais une chose est claire, jusqu'à aujourd'hui, notre évolution a aussi vu une forte augmentation de la consommation de nos ressources naturelles comme l'eau.



Nous ne lavons plus notre linge à la main (sauf certains vêtements chics et coûteux ?) une fois par semaine, mais nous mettons en marche nos machines à laver plusieurs fois. Nous ne prenons plus un bain (souvent partagé par la famille) chaque semaine en faveur d'une douche quotidienne. Et encore, et encore... Et le volume d'eau usée est devenu trop important pour les systèmes de fosse septique et les puits perdus, particulièrement ici à Drom, avec sa géologie particulière.

Voilà pourquoi nous avons notre Station d'Epuración (StEp). Son histoire a déjà été largement évoquée dans les éditions précédentes du *Dromadaire*. C'est où nous en sommes maintenant qui nous concerne.

La population de Drom vient de dépasser 200 habitants et la StEp a été construite pour une capacité nominale de 400 habitants. Comme la moitié de cette capacité (200 « équivalent/habitants ») est dédiée à la fromagerie, nous sommes à notre capacité maximale. Il est donc important que cette installation fonctionne correctement. Quelques modifications se mettent en place, pour le contrôle des pompes de refoulement et le démarrage initial du système à la StEp, qui devraient réduire l'entretien nécessaire. Entre-temps, votre nouvelle « équipe des gants en caoutchouc » a mis en place des procédures d'entretien quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles pour maintenir son bon fonctionnement.

Mais, de temps en temps, un pépin se passe dans le système, souvent signalé par une lampe témoin rouge. Si jamais vous voyez une telle lampe rouge allumée (soit derrière le lavoir, soit à l'Enclos ou même par la fenêtre du petit bâtiment à la StEp) merci d'avertir :

1) Tony : 04 74 30 64 80 ou 2) Serge : 06 79 94 84 48 ou 3) Le Maire ou la Mairie.

Tony Steel

Nouveau conseil municipal, nouvelle équipe et donc nouvelle répartition du travail. J'ai accepté cette mission délicate : m'occuper de la station d'épuration. Pour la délicatesse, on repassera . . .

Non ; pas vraiment une vocation mais plutôt pour prêter main forte à Tony Steel (le responsable en chef !) et parce que le respect de l'environnement est très important à mes yeux.

La prise de contact n'a pas été facile ni agréable, mais on se fait à tout. Je pensais, un peu trop naïvement, et surtout par commodité d'esprit, que les bactéries, qui travaillent pour rendre à l'eau sa propreté originelle, étaient à toutes épreuves, des superbes machines de guerre en somme. En réalité, l'équilibre d'une station est très fragile ! Non les bactéries ne mangent pas encore les vieilles serpilières, cotons tiges et autres préservatifs. Toutes ses sources de dysfonctionnement devraient retrouver leur vraie place : la poubelle !

Mais ceci n'est peut-être que la partie émergée de l'iceberg. Que deviennent réellement tous les produits que nous rejetons ? Loin de toute leçon de morale, avons-nous vraiment besoin de tout cet arsenal de produits chimiques et de dérivés du pétrole à la maison ? Ne pouvons-nous pas en remplacer au moins quelques-uns par des plus simples, moins polluants et, pourquoi pas, moins coûteux ?

Trucs et astuces

Il est par exemple possible de remplacer facilement sa lessive par des noix de lavage (en magasin bio). Ces noix sont, de plus, compostables après usage et l'eau de lavage peut même servir à arroser le jardin !

Les recettes d'autrefois sont plus que jamais revenues au goût du jour :

- le vinaigre blanc est toujours aussi efficace sur le tartre. Il est également dégraissant, désodorisant, antiseptique, désinfectant, anti-parasites, antifongique . . .
- Le bicarbonate a également plus d'un tour dans son sac. Il est nettoyant, dégraissant, abrasif doux et, en plus, il neutralise les odeurs. (*)

Ces produits sont si simples, peu coûteux et non polluants que je suis presque étonné de ne jamais avoir vu, dans les défilés, de banderoles du type :

« Pouvoir d'Achat et Respect de l'Environnement : Vivent nos Grand-Mères ! »

Le respect de l'environnement commence certainement par des petits gestes simples de la vie de tous les jours et un peu de bon sens : et si l'efficacité de l'assainissement des eaux usées commençait tout simplement par une moindre pollution à la source ?

Serge Perely

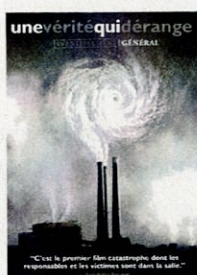
(*) vous trouverez plus d'informations sur le site <http://raffa.grandmenage.info>



ECO RESPONSABILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

La commune de Drom est comme toutes les communes rurales de France : elle doit s'activer sur tous les fronts en disposant de moyens limités : moyens humains, techniques, financiers, en devant gérer toujours plus de procédures, de normes, de délais. Ainsi, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, elle oeuvrait déjà dans le sens du développement durable, puis de l'éco-responsabilité, avant que ces notions soient qualifiées : trouver des réponses aux problèmes et des solutions aux projets, en veillant aux aspects sociaux, économiques et environnementaux, c'était une nécessité depuis longtemps. Devant l'évolution des besoins et des comportements, il est désormais primordial d'adopter une politique prenant en compte les critères environnementaux au même titre que les autres dans les décisions et les réalisations d'aujourd'hui : nous oeuvrons pour nos concitoyens actuels, mais encore plus pour ceux de demain : qu'allons-nous leur laisser ? Ces quelques actions ne sont finalement guidées que par un seul objectif : une meilleure gestion de notre territoire pour le bien-être de nos administrés . . . de nos administrés présents, et à venir. Ensemble, les toutes petites communes de France représentent presque la moitié du territoire national : chacune n'a en charge qu'une population réduite et quelques centaines d'hectares, la gestion d'un petit bout de territoire . . . mais aussi la responsabilité d'une part de la planète. C'est dans cet esprit que la commune de Drom essaye modestement d'œuvrer ; en cherchant à être crédible, en expliquant ce qu'elle fait, pourquoi et comment, et en montrant l'exemple pour susciter l'adhésion de la population.

2008 a encore été marquée par des opérations en ce sens (partenariat avec ADL 01, éclairage public, illuminations : voir par ailleurs) mais aussi des engagements avec la signature de la *Charte des Maires pour l'Environnement*, d'une convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain pour le suivi et la maîtrise de sa consommation d'énergie et l'adhésion à l'association *Hélianthe* (point info énergie de l'Ain).



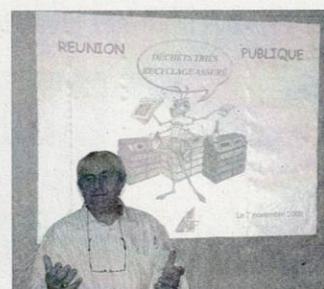
Diverses réunions d'informations ont été proposées à la population. Le 18 janvier, pour expliquer le dérèglement climatique, était ainsi projeté le film d'Al Gore « *Une vérité qui dérange* », suivi d'un débat avec



Xavier Breton, député, Nicole Guillermin, conseillère régionale et présidente d'Organom, Jean-Pierre Jacob, directeur de Météo France dans l'Ain et Marie Alexandre, directrice de Hélianthe.



Les 7 et 8 février, à Paris, la commune était sollicitée par l'ADEME en tant qu'intervenante pour ses « *Rencontres des collectivités et administrations éco-responsables* », puis le 25, par la radio RMC, dans une émission de Jean Jacques Bourdin en partenariat avec la fondation Nicolas Hulot, et encore, en novembre, par l'ADEME, pour une campagne radio sur l'écocitoyenneté.



Le 7 novembre, c'est Paul Monnet, vice-président de la CCTER (Communauté de Commune de Treffort en Revermont), en charge de l'environnement qui expliquait et détaillait la collecte et le tri des déchets ménagers, accompagné de Aurélie Bouillin, chargée de mission dans cette structure.

Par ailleurs, la commune est présente dans le comité de rédaction de la « newsletter » de l'ADEME, "*Eco-@cteurs ensemble*" (lettre d'échange sur l'éco-responsabilité des services de l'Etat, administrations et collectivités) avec une autre collectivité (la ville de Nevers) et des représentants de trois ministères : développement durable, intérieur et agriculture (Inscription : eco-acteurs@ademe.fr)



Enfin, le CAUE de l'Ain (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) vient de créer un « portail » développement durable dans son site internet (www.archi.fr/CAUE01) accessible à tous et citant des exemples concrets pour chaque type d'acteur ; Drom se trouve référencé dans la catégorie « collectivités ».

Zoom sur la récupération des eaux de pluie

Le recyclage de l'eau de pluie suscite aujourd'hui un véritable engouement. Quelle que soit leur motivation, environnementale ou financière, les personnes qui s'engagent dans cette voie souhaitent éviter d'utiliser de l'eau potable pour des usages ne nécessitant pas une telle qualité sanitaire : arrosage des espaces verts, lavage des voiries ou des véhicules... Certains vont même plus loin en utilisant l'eau de pluie pour le remplissage de leurs toilettes ou de leur machine à laver. A cet égard, la plus grande vigilance s'impose.

En effet, la présence de deux réseaux à l'intérieur d'une même habitation peut, en raison de la possibilité d'interconnexion entre eux, exposer la population à des risques sanitaires réels.

Rappelons que l'eau de pluie n'est pas potable et ne répond pas aux normes de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les eaux destinées à la consommation humaine. Son utilisation doit être rigoureusement encadrée.

Face à la multiplication de ces nouvelles pratiques, la réglementation a été étayée en août dernier.

Publié au Journal Officiel du 29 août 2008, l'« arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments » impose des règles strictes concernant les ouvrages et l'usage qui est fait de l'eau de pluie, conformément à l'avis rendu en septembre 2006 par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique qui limitait cet usage à des usages extérieurs.

Quels sont les usages de l'eau de pluie autorisés par l'arrêté ?

Les usages domestiques extérieurs (arrosage des espaces verts, lavage des véhicules, etc.),

L'usage intérieur est uniquement admis pour le lavage des sols et l'évacuation des toilettes et, dans des conditions très strictes, pour le lavage du linge.

Son usage est interdit dans les établissements de santé et paramédicaux, les laboratoires, cabinets médicaux et établissements scolaires.

Ces différents usages doivent respecter des règles techniques incontournables :

L'eau de pluie doit être collectée en aval de toitures inaccessibles (à l'exclusion des eaux collectées sur toute autre surface),

Les ouvrages de récupération d'eau de pluie doivent être conformes aux règles de l'art,

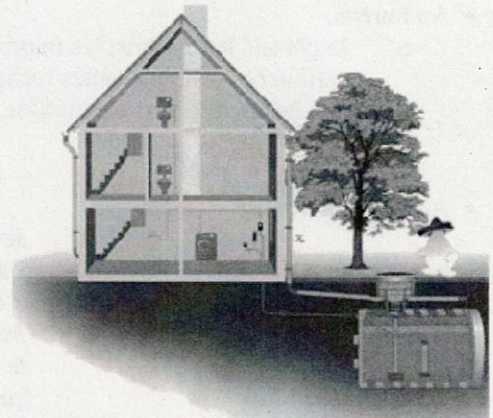
Il est formellement interdit de raccorder, même temporairement, le réseau d'eau de pluie au réseau d'eau potable.

Il est également interdit d'avoir dans une même pièce d'usage courant des robinets de soutirage d'eaux d'origines diverses (eau potable et eau de pluie),

Le propriétaire d'une installation dont les eaux de pluies récupérées et utilisées sont rejetées au réseau d'assainissement collectif doit procéder à une déclaration d'usage en mairie (article R 2224-19-4 du code général des collectivités territoriales),

Le propriétaire doit tenir un carnet sanitaire pour le suivi de son installation (plan de l'ensemble des ouvrages, fiche de mise en service par le constructeur, détail des opérations d'entretien et de vérifications réglementaires),

Les ouvrages doivent être régulièrement entretenus et contrôlés (tous les 6 mois : propreté, signalisation et fonctionnement du système de disconnexion / tous les ans : nettoyage, vidange et désinfection de la cuve), Les ouvrages de stockage doivent être accessibles, étanches et vidangeables facilement. Ils doivent être fermés et sécurisés, opaques, les canalisations étant non corrodables,



Le contrôle des installations

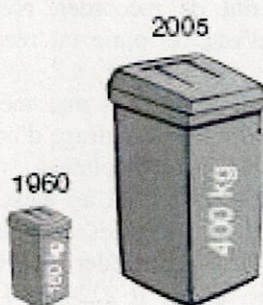
Afin de prévenir les risques de contamination du réseau public d'eau potable, la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit la possibilité pour les agents du service de l'eau, en cas d'utilisation d'une ressource en eau différente de celle provenant du réseau public de distribution, d'accéder aux propriétés privées pour procéder au contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits et forages. Cette possibilité de contrôle des installations privées s'applique aux équipements de récupération de l'eau de pluie.

ENVIRONNEMENT : LES DECHETS

LA REDUCTION DES DECHETS : UN DEFI MAJEUR

La réduction des déchets est un enjeu crucial car :

- Ils dégradent notre cadre de vie : les déchets ont des impacts écologiques (pollution atmosphérique, effet de serre, couche d'ozone, pollution olfactive, visuelle...) ; leur transport et leur élimination polluent.
- Ils pèsent lourd sur les finances des contribuables.



Or, les quantités de déchets produits augmentent de 1 % chaque année et ont plus que doublé en 40 ans passant de 160 kg/habitant en 1960 à 400 kg/habitant en 2005.

Le Grenelle de l'environnement dans le cadre de sa politique de déchets a fixé des objectifs ambitieux :

la réduction chaque année de la production d'ordures ménagères de 5 kg par habitant et par an, sur 5 ans, soit 25 kg au total ;

- Accroître le recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés pour passer de 24 % en 2004 à 35 % en 2012 puis à 45 % en 2015 ;
- Diminuer de 15 % à l'horizon 2012 les quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

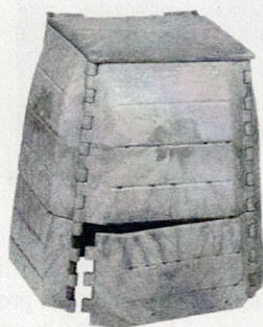
COMMENT REDUIRE NOS DECHETS ?

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ...à double titre car il constitue une perte nette de matière et une pollution potentielle.

C'est donc d'abord à la source que notre problématique déchets se pose : **LA CONSOMMATION**

Quelques **CONSOMM' ATTITUDES** peuvent nous permettre de limiter les déchets à la source :

- En courses :
 - Je choisis des produits au détail, en vrac ou à la coupe, des grands conditionnements, des écorecharges (lessive), des piles rechargeables.
 - J'évite : les produits sur-emballés, les conditionnements à la portion, les produits jetables (vaisselle, lingettes, appareil photo, stylo, rasoir, filtres à café) souvent onéreux et volumineux .
- Au bureau,
 - Je choisis les e-mails, les impressions recto-verso, le papier recyclé, les cartouches d'imprimantes rechargeables
 - J'évite les impressions inutiles, les gobelets jetables
- A la maison,



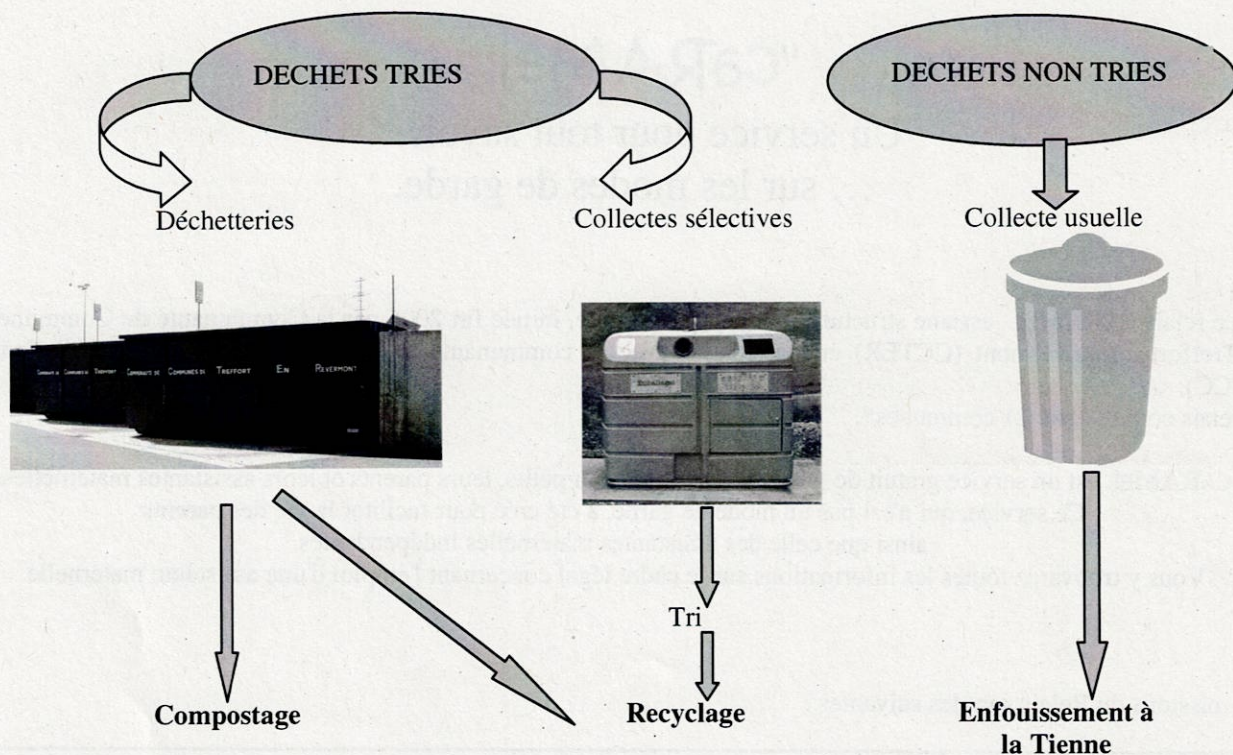
- Je choisis l'eau du robinet, les ampoules basse consommation, d'apposer l'autocollant « stop pub » sur ma boîte aux lettres
- J'évite : les lingettes, les serviettes et mouchoirs en papier.
- **Je composte tout ce qui peut l'être** : à 30%, la poubelle est constituée de déchets compostables : restes de repas, épluchures de légumes et de fruits, pain rassis, sachets de thé ou marc de café, fleurs fanées et déchets verts de jardin.

APRES LA CONSOMMATION JE NE JETTE PAS..... JE TRIE

La réduction de nos déchets passe inévitablement par le tri. Vous êtes aidés dans votre démarche par le Guide du tri « La Lettre de Tritout » inséré dans l'Echo'munauté.



COMMENT SONT TRAITES NOS DECHETS



QUI INTERVIENT ?

- La collecte des ordures ménagères
- La collecte et l'administration du recyclage :
 - des PAV
 - des déchetteries
- Le traitement des déchets

→ La CCTER

→ organom



ORGANOM EN ROUTE VERS LE PROJET OVADE

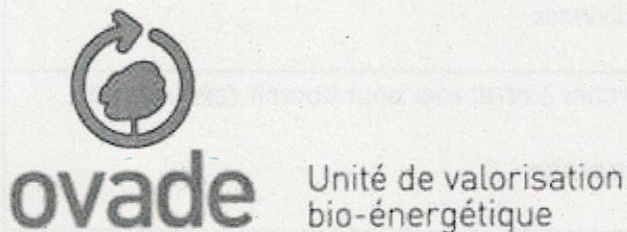
Face à un refus catégorique et unanime des élus, mais également des associations, ORGANOM a dû rechercher d'autres solutions que l'incinération.

En 2005, ORGANOM a fait le choix de la création d'une unité de tri-mécano-biologique/méthanisation-compostage permettant le tri mécano et biologique pour extraire tout ce qui est valorisable : compost riche en matière organique norme NFU 4001, valorisation matière, en particulier les métaux ferreux et non ferreux, biogaz transformé en électricité.

C'est le projet OVADE qui sera mis en place en 2011.

Cependant, ce projet implique une contrainte forte afin de pouvoir valoriser le compost dans l'agriculture : les **Ordures Ménagères ne devront absolument plus contenir :**

- De verre
- D'emballages ou de chiffons souillés avec des produits toxiques ou phytosanitaires



Dès maintenant, je prends donc l'habitude de stocker mes emballages toxiques, phytosanitaires et chiffons souillés afin de les emmener à la déchetterie.

"CaRAMel":

Un service pour tout savoir...
... sur les modes de garde.




Le relais CARAMEL est une structure intercommunautaire, initiée fin 2005 par la Communauté de Communes de Treffort en Revermont (CCTER) en partenariat avec la communauté de communes du canton de Coligny (CCCC).

Le relais couvre donc 21 communes*.

CARAMEL est un service gratuit de proximité pour les tout petits, leurs parents et leurs assistantes maternelles. Ce service, qui n'est pas un mode de garde, a été créé pour faciliter la vie des parents ainsi que celle des assistantes maternelles indépendantes.

Vous y trouverez toutes les informations sur le cadre légal concernant l'emploi d'une assistante maternelle.

Les missions du Relais sont les suivantes :

 <p>Les parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vous aider dans vos démarches de recherche d'un mode de garde (liste des professionnelles disponibles) ▶ Vous informer sur votre fonction d'employeur, vos droits et vos devoirs (contrats de travail, calcul de la mensualisation...) ▶ Vous permettre de rencontrer d'autres parents afin d'échanger et de partager vos expériences
 <p>Les assistantes maternelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vous informer sur vos droits de salarié(e)s ▶ Vous mettre en relation avec une famille en recherche d'un mode de garde ▶ Vous sortir de votre isolement, en rencontrant d'autres professionnels (elles) pour échanger sur votre activité ▶ Vous permettre de participer gratuitement à des formations, des réunions et des débats sur des thèmes de votre choix ▶ Vous conseiller dans différentes démarches ▶ Vous louer du matériel de puériculture et des jeux diversifiés
 <p>Les enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour se faire de nouveaux copains ▶ Découvrir de nouveaux jeux ▶ Pratiquer des activités diverses
<p>Les candidates à l'agrément</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ vous informer des démarches à effectuer pour obtenir l'agrément du Conseil général de l'Ain ▶ vous soutenir dans votre projet

La particularité du relais **CARAMEL** est qu'il est itinérant. Ainsi, les activités d'éveil et de formation se font dans différentes salles du territoire

Carmen PEREIRA, éducatrice de jeunes enfants, est l'animatrice responsable du relais **CARAMEL**. Depuis le 1^{er} Octobre 2008, elle est secondée par Béatrice LORRAIN (éducatrice de jeunes enfants).

Elles se déplacent toutes les 2 à bord du Kangoo à l'effigie du relais, avec des activités, des jeux, tapis, parcours de motricité....

Vous pouvez aller à leur rencontre sur quatre lieux d'animation pour les enfants accompagnés de leur « nounous » de 9h à 11h30 (temps collectifs).

Sur la CCTER : - à **TREFFORT** tous les vendredis matin au Centre de Loisirs péri-scolaire
- à **SIMANDRE** tous les 15 jours le lundi matin à la salle des Fêtes

Sur la CCCC : - à **COLIGNY** et à **MARBOZ** tous les mardis matin en alternance au centre de loisirs péri-scolaire.

Planning disponible au relais, en mairie ou auprès des assistantes maternelles.

Carmen PEREIRA assure également des permanences administratives :

- au foyer des Mousserons à **TREFFORT** : sur rendez-vous ou le mercredi en journée
- à la mairie de **MARBOZ** le jeudi

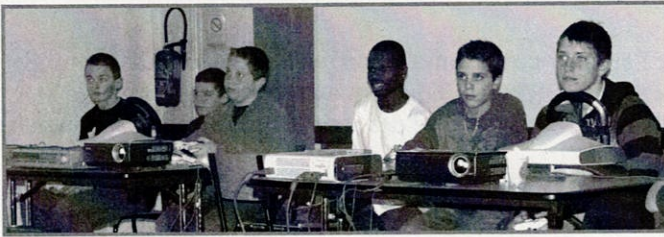
Quel que soit le lieu, de préférence, veuillez à toujours téléphoner avant de vous déplacer.

* Le secteur géographique du Relais Assistantes Maternelles s'étend sur le territoire de :

- la Communauté de Communes de **TREFFORT** en **REVERMONT** (Courmangoux, Pressiat, Pouillat, Germagnat, Chavannes sur Suran, Corveissiat, Simandre sur Suran, Grand Corent, Drom, Treffort-Cuisiat, Meillonas, Saint Etienne du Bois)
- la Communauté de Communes du **CANTON** de **COLIGNY** (Beaupont, Bény, Coligny, Domsure, Marboz, Pirajoux, Salavre, Verjon, Villemotier)



CA S'EST PASSE EN 2008



Le **2 février**, la salle des fêtes s'est transformée en salle de jeux vidéo sur écrans géants avec le tournoi organisé par l'Espace Jeunes de la C.C.T.E.R..

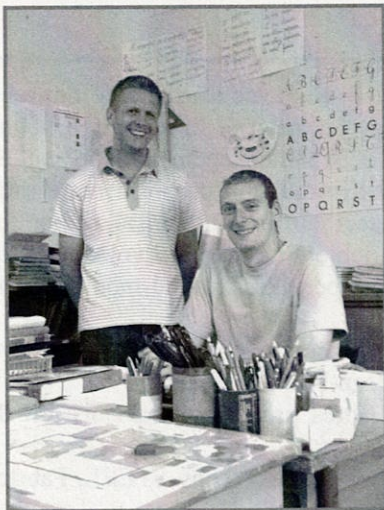
Le **29 mars**, les rues de Drom de Janeiro étaient envahies par le carnaval de l'école.



Après avoir alerté la F.D.S.E.A., (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) et les services de l'Etat sur le problème de surpopulation des campagnols, Drom accueillait, le **31 mars**, une rencontre entre exploitants agricoles et représentants de cette structure pour évoquer ce sinistre et étudier les solutions possibles pour tenter, sinon de le résoudre, du moins de l'atténuer.

Le **17 mai**, notre joyeuse équipe de la classe 2008 organisait le banquet des classes en 8 et en 3, regroupant des conscrits de Ramasse et Montmerle





Deux instituteurs à Drom : on n'avait pas vu cela depuis 1923, date du début de la classe unique ! Il s'agissait, plus simplement, de la « passation des consignes » entre Pascal Madignier, qui retourne à Jasseron après trois années passées à Drom, et Jérôme Billet, le nouveau titulaire de cette chaire.

Le **22 novembre**, la chaufferie du presbytère recevait une nouvelle visite : celle d'un groupe d'élus du Bugey.

Projetant un équipement similaire, la commune d'Outriaz étudie en effet ce principe et ses différentes mises en œuvre.



Le **29 novembre**, c'est à Villereversure que le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) a convié cette année les aînés de la commune pour une rencontre tout aussi amicale que gastronomique.

6 et 7 décembre : les nouveaux élus se sont fait enguirlander par le Maire ! (et les anciens aussi . . .). Continuant suivant le principe adopté depuis plusieurs années, le conseil prévoit ainsi une « réunion » spéciale pour l'installation des décorations de Noël.



CINEMA RURAL ITINERANT BRESSE REVERMONT

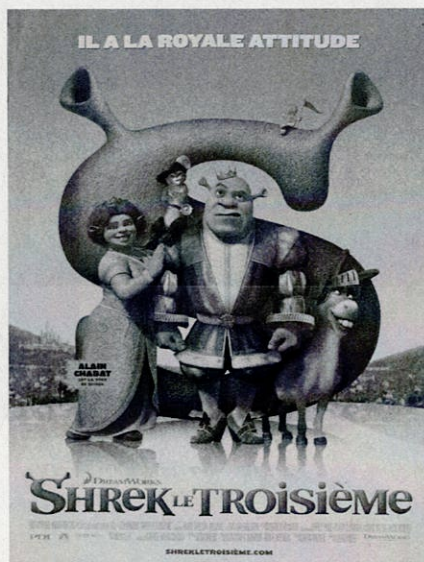
La saison 2007 / 2008 a été un peu difficile pour l'équipe de projection de Drom, avec l'arrivée de nouveau matériel, plus puissant, plus lourd, et plus délicat à installer. Le choix de ce nouveau matériel s'imposait pour une meilleure qualité de projection dans les grandes salles ; pour nous, à Drom, pas de grand changement au niveau de la qualité de l'image. L'équipe a essayé de s'adapter, et surtout de simplifier l'installation propre à notre salle (cabine d'insonorisation). La nouvelle disposition implique un changement de l'entrée dans la salle pour les séances, entrée qui se fait maintenant côté cuisine. L'équipe s'est également enrichie d'un nouveau volontaire. En effet, Fabrice DESMARIS est venu nous prêter main forte et s'est tout de suite spécialisé dans le montage et le réglage du projecteur.

Les rôles sont donc ainsi répartis :

- récupération du matériel avant projection, rangement après projection : Jean-François JAGU
- installation salle, matériel, câbles, distribution affichettes, rangement après projection, transmission du matériel après projection : Martine VICARD
- installation du projecteur, projection, rangement, rembobinage film, pose affiches : Tony STEEL, Fabrice DESMARIS
- tenue des entrées, comptes, rangement, rembobinage : Marie-Thérèse GENIN, Isabelle PONCET
- coordination des services, participation aux réunions, installation son, rangement, rembobinage : Martine BONNET
- retour film : Daniel BROCHIER, Martine BONNET

Si vous avez envie de venir rejoindre l'équipe, n'hésitez pas à nous contacter, c'est avec plaisir que nous vous trouverons une mission adaptée à vos compétences et disponibilités !

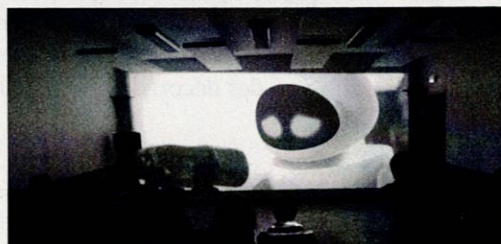
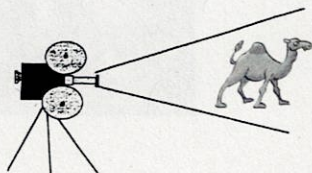
Bilan de la saison 2007-2008	
De septembre 2007 à juillet 2008	
Films :	Nombre d'entrées :
Shrek Le Troisième	27
Dialogue avec mon jardinier	7
Le fils de l'épicier	17
Harry Potter et l'Ordre du Phoenix	26
Ratatouille	36
Ceux qui restent	7
Faut que ça danse	5
Le Renard et l'Enfant	67
Je suis une légende	8
La graine et le mulet	16
Enfin veuve	12
Il y a longtemps que je t'aime	10
Chasseurs de Dragons	25
Bienvenue chez les Chtis	46



Soit un total de 309 entrées pour la saison et une moyenne de 22 par séance, ce qui, comparé aux autres communes du circuit et à leur taille, reste tout à fait honorable.

Les Prochains Films et Prochaines dates :

- le 16/02/2009 Mamma Mia
- le 09/03 Mia et le Migou
- le 30/03 Pour Elle
- le 20/04 L'Apprenti
- ... Et les autres dates : le 11/05
- le 01/06
- le 22/06
- le 06/07



VIE ASSOCIATIVE

AMICALE SAPEURS-POMPIERS

Présidente : Martine Vicard
Vice-Présid. : François-Xavier Mocquet
Secrétaire : Jérôme Terraillon
Trésorier : Michel Guillot

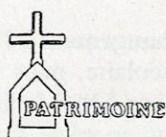


SOU DES ECOLES

Présidente : Catherine COTTON
Secrétaire : Céline TERRAILLON
Trésorière : Guylaine DESMARIS

CLUB DE L'AGE D'OR

Président : Monique Bonnet
Secrétaire : Denise Corretel
Trésorier : Jean Claude Massard



PATRIMOINE

Président : Alain Borron
Vice-Présid. : Marcel Raffin
Secrétaire : Jean Claude Massard
Trésorière : Martine Bonnet

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : M. Thérèse Genin
Vice-Présid. : Patricia Morel
Secrétaire : Guylaine Desmaris
Secrét.-Adj. : Jean Claude Massard
Trésorière : Martine Vicard
Trés.-Adj. : Margaret Steel



COMITE DE FLEURISSEMENT

Présidente : Margaret Steel
Secrétaire : Nicole Fouillet
Trésorière : M. Thérèse Genin

ASSOCIATION REVERMONTAISE POUR LA CONSERVATION DES MECANQUES ANCIENNES

Président : Jean-Luc Lombard
Vice-Présid. : Michel Thercel
Trésorier : André Gallet
Trésorier adj. : Roger Ravoux
Secrétaire : Alain Berry
Secrétaire adj. : Yves Guillemot



LES MOUSQUETAIRES DU FUSIL

Président : Michel BLATRIX



L'OREE DU BOIS

Président : Roger CORRETEL



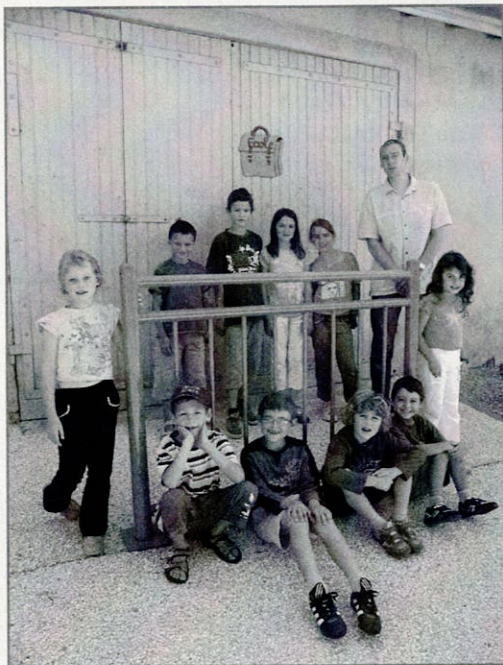
L'EPOPEE

Président : Jocelyn Jagu

Mais que font nos Dromignons ?

C'est encore une année bien remplie pour nos petits écoliers.

Dans le cadre des petites scènes vertes, spectacles jeunes publics en milieu rural, ils ont eu l'occasion de pouvoir assister à cinq représentations. Théâtre, concerts de musique du monde interprétés par des enfants du Rajasthan ou cor des alpes, en passant par la danse Andalouse. Nos bambins ont pu apprécier et s'ouvrir vers les pays lointains qui nous font tant rêver.



Dans un autre registre, avec l'aide de Mr Madignier, ils se sont essayés à la pâtisserie. Recettes de pâtes à crêpes et petits gâteaux exquis, n'ont plus de secrets pour nos petits gourmets !!!

Des Dromignons dans la ville « des lumières »

Au mois de juin, visite de Lyon : train, métro, funiculaire... nous n'avons pas tout cela à Drom Monsieur le Maire !!! Ensuite, visite de la basilique de Fourvière, le théâtre Gallo Romain, la cathédrale du vieux quartier médiéval de Saint Jean. Que tout cela est magnifique et enrichissant !

La visite s'est terminée par le parc de la Tête d'or, où nos écoliers ont été ravis de pouvoir se reposer à l'ombre des cocotiers (c'est pour la rime !).

Du changement à l'école.

Pour la nouvelle année scolaire, nous avons accueilli un nouvel instituteur, M. Billet qui succède à M. Madignier.

Début janvier, nous avons apprécié la venue de deux nouveaux écoliers, il s'agit d'Inès et Lucien Rabbe.

Grand bravo à nos Dromignons pour les saynètes de théâtre qu'ils nous ont interprétées, avant d'accueillir Père Noël : Molière n'a qu'à bien se tenir !

Félicitations et merci au Père Noël, qui, malgré son accident de traîneau et son bras cassé, nous a apporté des cadeaux par milliers. Merci au club de l'âge d'or, d'être venu partager ce moment de joie et d'allégresse.

Meilleurs vœux & Bonne année à tous.



CLUB DE L'AGE D'OR

Créé en 1983, ouvert à toutes les personnes âgées de plus de 50 ans, le Club propose, à ses adhérents et adhérentes, des rencontres conviviales pendant une partie de l'année.

D'octobre à avril compris, durant sept mois, nous nous réunissons chaque semaine, le jeudi après-midi, pour jouer aux cartes, au scrabble et c'est l'occasion pour nous de discuter, prendre connaissance des nouvelles locales afin de ne pas s'isoler.

Chaque séance débute toujours par le café, agrémenté, suivant l'époque, de bûches, galettes, bugnes, crêpes enfin : tout pour assurer une bonne ambiance.

Le Club de Drom, depuis quelques années, s'associe au Club du 3^{ème} âge de Chavannes, pour prendre un repas ensemble et continuer la journée par une confrontation amicale aux cartes.

Le Club de Drom est affilié à la Fédération Départementale des Aînés Ruraux qui donne droit à une carte. Cette carte assure une couverture lors d'organisations de voyages et permet quelques avantages pécuniaires (allongement de l'abonnement des journaux tels le Progrès, la Voix de l'Ain, réduction de 2 à 5 % dans les magasins portant le sigle des Aînés Ruraux.

Enfin, tous et toutes, participant au Club, souhaitent que leur assemblée hebdomadaire s'agrandisse en nombre et permette à chacun et chacune de vivre de façon plus sereine et plus fraternelle une période de la semaine dans notre village.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Cette année, la bibliothèque a reçu 128 visites pour un total de 406 prêts. Les enfants semblent être les plus gros lecteurs avec 235 ouvrages, contre 171 pour les adultes. Monique et Marie-Thérèse vous accueillent toujours de 17 H 30 à 18 H 30 chaque lundi, et gèrent leur fonds de documents régulièrement renouvelé par la Bibliothèque Départementale de Prêt. Elles remercient aussi toutes les personnes qui ont encore fait don de bouquins pour alimenter le fonds propre de la bibliothèque municipale. Un projet a été évoqué en 2008, qui est espéré en 2009 : la suppression de la vieille armoire et l'aménagement du mur de la salle pour de vrais modules de rangement permettant une meilleure gestion de tous ces livres.



FLEURISSEMENT DE DROM

Recherche Bénévoles Désespérément !

Notre petit groupe de jardiniers volontaires devient progressivement mais sûrement minuscule.

Certains quittent le village, d'autres sont trop fatigués,
et les anciens, qui ont tant donné, veulent laisser leur place aux jeunes.

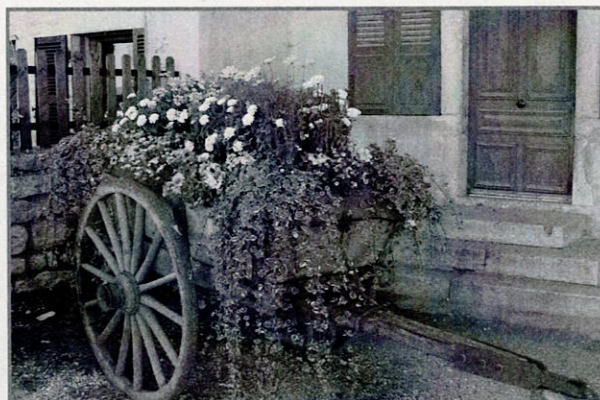
Et nous qui restons - plus en toute jeunesse, un peu usés, effrangés sur les bords -
avons besoin d'un bon coup de fraîcheur !

Si vous avez envie de participer avec des idées, de l'inspiration, si vous voulez bêcher, planter,
bichonner les fleurs, ou même si vous n'avez que le temps pour une semaine d'arrosage
d'un seul emplacement,

Vous êtes les bienvenus !!

Pour en savoir plus, venez à une réunion du
Fleurissement le jeudi 12 mars 20h30 à la salle de
réunion à la mairie, ou présentez vous auprès de
Margaret Steel, tél. 04 74 30 64 80
margaretsteel@orange.fr

Les fleurs sont fraîches mais leur support est H.S!



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Depuis 1991, la « G.V. » s'impose dans notre vallée, à Drom, avec une équipe fidèle, motivée, avec un nombre croissant de participantes et de participants ; l'association compte plus d'une vingtaine de licencié(e)s dont deux hommes. Elles et ils habitent Drom, Ramasse, Villereversure et Bohas.

C'est toujours Annie, notre animatrice diplômée, dynamique et assidue qui assure le cours chaque mercredi de 20 H 30 à 21 H 30 à la salle polyvalente et - pour une séance chaque début de mois - à Ramasse (salle polyvalente). Il est à noter que le cours se déroule avec une écoute, une adhésion remarquable de toutes et de tous pour en tirer le meilleur profit afin d'être bien dans son corps. Les exercices très variés obéissent à une progression se déroulant de début octobre à la mi-juin ; ils sont souvent associés à l'utilisation de matériels simples et peu coûteux qui permettent et améliorent la qualité et l'efficacité des mouvements. On découvre les possibilités de sa capacité musculaire et on est quelquefois surpris qu'un exercice mette en valeur un muscle dont on ne soupçonnait pas l'existence. Cette séance apporte beaucoup à chacun au niveau respiration, équilibre, coordination, concentration et détente. Bien sûr, il faut être volontaire pour sortir de chez soi, accepter d'avoir une activité en groupe, mais que, de bénéfiques et de bienfaits pendant une heure par semaine!

Il n'est jamais trop tard pour les personnes hésitantes mais intéressées de rejoindre l'association pour deux séances d'essai gratuites. Si l'horaire n'accorde pas, il existe dans les agglomérations voisines - Jasseron, Simandre, Ceyzériat, Meillonas, Bourg - des associations de GV avec des animateurs tout aussi compétents.

L'activité physique raisonnée et encadrée par une personne diplômée, associée à une alimentation variée et de qualité, est sûrement favorable pour augmenter son capital santé!



SAPEURS-POMPIERS

Chez les Sapeurs-Pompiers de Drom, l'année 2008 aura été celle du changement, celle de tous les changements !



Changement de chef de corps, pour commencer. Après avoir assuré l'intérim à la tête de la compagnie depuis fin 2003, le Caporal Chef Bernard Larruat a souhaité mettre un terme à presque 25 années de service. Le sapeur Bruno Aviet

a accepté de prendre sa suite et s'est tout de suite mis au travail, impulsant une dynamique nouvelle à l'unité et se lançant dans une suite de formations.



Changement de véhicule, avec des mutations inter-revermontoises pour les camions rouges : suite à la fusion



des corps de Journans et de Tossiat, la commune de Tossiat a fait don de sa camionnette au C.P.I. de Drom (Corps de Première Intervention), lequel a cédé son camion tout-terrain aux pompiers de Ramasse. Après quelques travaux d'aménagement, le nouveau « V.T.U. » (Véhicule Tous Usages) a vite été opérationnel.

Changement d'organisation départementale avec un redécoupage des secteurs d'interventions dans le cadre du nouveau « SDACR » (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques). Notre commune n'est désormais plus rattachée au C.S. de Treffort-Cuisiat (Centre de Secours), mais à un nouveau centre créé sur la vallée du Suran à partir de la fusion des C.P.I. de Villereversure, Bohas-Meyriat-Rignat et Hautecourt-Romanèche.

Changement de matériel encore, ou plutôt mise aux normes nécessaire. Un état des équipements existants a été réalisé et comparé aux exigences du nouveau SDACR ; seuls quelques petits investissements ont dû être réalisés (équipement du personnel et matériel de secours aux personnes) pour un montant de 1 317 € T.T.C. (subventionnés à hauteur de 157 €).



Changement d'organisation locale aussi : les volontaires de Drom et Ramasse se retrouvent désormais régulièrement pour des manœuvres communes, permettant de mutualiser les connaissances et les compétences pour une meilleure efficacité en cas de besoin. Notons aussi qu'un important programme de formation est en cours pour plusieurs volontaires.

Changement de personnel enfin, avec l'intégration de Romain Perrigot, nouvelle recrue ; il sera bientôt suivi de Benoît Chetcuti, qui vient de poser sa candidature début 2009.

Changement d'époque, pour terminer, avec le départ de « La Martine ». Première femme à avoir intégré le C.P.I. de Drom, le Caporal Martine Vicard, présidente de l'amicale, a décidé de « faire valoir ses droits à la retraite ». A cette occasion, cette cycliste accomplie, et agent de la commune, s'est vu offrir un superbe vélo d'occasion... dont elle ne se sépare plus pour distribuer le *Petit Dromadaire* et le *Dromadaire* !



L'ensemble des membres de l'A.R.C.M.A. remercie toutes les personnes et particulièrement les municipalités de Drom et Meillonas qui nous permettent d'organiser nos diverses manifestations et activités.

Pour sa quinzième édition, la bourse d'échanges/exposition avait rendez-vous avec le soleil. Le thème de cette année était fumant et pétaradant à savoir « le moteur 2 temps ». Comme d'habitude, la cour de l'école est devenue le refuge des 2 roues et automobiles, élargie même cette année à un objet volant parfaitement identifié à savoir un ULM (Ultra Léger Motorisé). Pour les 2 roues, le moteur 2 temps a été très largement utilisé ; un « panorama » très large était exposé, en partant d'un vélo Monet Goyon animé par un petit moteur Lohman diesel 2 temps de 18 cm³ pour aller au Kawasaki 500 cm³ 3 cylindres. Sans oublier la marque régionale Radior, mais aussi les Gnome Rhône, Terrot, San Sou Pap, Peugeot, Follis, etc ... Pour les 3 roues : Messerschmitt, trimoteur Peugeot, Velorex, Poirier... Les 4 roues Biscooter Voisin, DKW F12 roadster ... Des tableaux expliquaient l'évolution du 2 temps : du moteur Lenoir 1861 aux moteurs à valves à l'échappement. Dans le domaine agricole les moteurs diesel 2 temps sont incontournables, tout particulièrement les Vierzons exposés en très grand nombre cette année. L'un d'entre eux, un 302 testait les « alternatives » au gasoil : depuis le pétrole à l'huile de colza, en passant par des huiles de vidanges, de l'huile de friteuse, ou même de l'alcool. Mais il y avait aussi d'autres marques exposées : Lanz, Marshall, Hanomag, CLM, toujours avec des diesel 2 temps de diverses technologies.

L'exposition était complétée par un nombre important de véhicules de visiteurs. Le public a répondu présent en très grand nombre comme d'habitude. La bourse d'échanges, quant à elle, remporte toujours un franc succès avec 86 exposants.

Le Renault 4, premier prix de la tombola de cette année, a été remporté par Alain Colin de Romenay.

Du côté du local associatif à Meillonas, 2 restaurations ont été démarrées cette année: un tracteur transformé Poncet à moteur Citroën et un tracteur Debieesse à moteur Chaise. Il y a eu également l'acquisition d'un Valor T30 à moteur Alsthom Dieselaire 2 cylindres ; le vilebrequin est HS malheureusement, mais la réparation a déjà été lancée.

Pour l'année 2009 l'A.R.C.M.A. vous donne rendez-vous le 3 mai pour la seizième édition de sa bourse d'échanges/exposition qui aura pour thème cette année : « les marques régionales ». Il est prévu également fin août ou début septembre de faire le 6^{ème} concours de labours à l'ancienne à Meillonas.



Un peu d'histoire

En juillet 1940, la défaite de l'Armée française est totale, la Wehrmacht occupe le pays : l'armistice est signé depuis le 22 juin et la France est coupée en deux par la ligne de démarcation, entre zone occupée et zone libre. Il convient de traiter d'urgence le cas des hommes mobilisés dans les derniers jours de la débâcle, complètement abandonnés et livrés à eux-mêmes, sans aucune instruction militaire et dont le comportement commence à inquiéter le commandement. On procéderait ultérieurement à leur démobilisation.

A la demande du Maréchal Pétain, le général de la Porte du Theil, ancien scout, propose de créer des groupements de jeunesse en zone sud (puisque les Allemands les interdisent en zone Nord) et de leur donner, par une vie de travail rude en pleine nature, loin des villes, une formation morale et virile, toutes classes sociales confondues, sur la base d'un système mi-civil, mi-militaire. 250 000 jeunes pourraient, estime-t-on, être formés en dehors du contrôle allemand. On regroupera ces hommes, puis on procédera à leur articulation en unités de 200 hommes environ. On les fera "camper en pleine nature, au milieu des bois, à l'abri de toute cause de trouble ou d'agitation" et on les occupera à de grands travaux d'intérêt général.



Les chantiers de jeunesse

Il est alors stipulé, par décret, que les hommes incorporés en juin 1940 et relevés de leurs obligations militaires seront aussitôt versés pour une durée de 6 mois dans ces groupements (constitués sous l'autorité du Ministre de la Jeunesse et de la Famille, pour éviter toute ambiguïté).

La mise sur pied se fait très rapidement ; pour faire simple, l'organisation est calquée sur celle de l'armée de terre. Pour l'encadrement on fait appel au volontariat : il y a de très nombreuses candidatures de cadres de l'armée d'active mais aussi de la réserve. La masse d'appelés est évaluée à 70 000 hommes mais finira par atteindre près de 87 000 hommes. Le premier camp est ouvert le 9 août ; fin 1940, il y en a 230 en zone libre.



Un commissariat général, basé à Châtelguyon (Puy de Dôme), coordonne six commissariats régionaux : Alpes-Jura, Auvergne, Languedoc, Pyrénées-Gascogne, Provence et Afrique du Nord. Chacun supervise une école de cadres et 8 à 10 groupements de 1 500 à 2 200 hommes. Chaque groupement, dirigé par un militaire au grade de colonel, est divisé en 6 à 12 groupes de 150 à 200 hommes, disposant chacun d'un camp qu'il faut créer de toutes pièces dans une zone isolée et très souvent montagnaise (avec des paquetages sommaires et des toiles de tente, on commence par un camp de toile).

Chaque **groupe** est articulé en une dizaine d'équipes d'une quinzaine d'hommes, commandées, le plus souvent, par un appelé ayant fait un stage de qualification.

Le travail est considéré avant tout comme un outil éducatif. Il s'agit de produire en commun quelque chose d'utile au pays sans entrer dans des considérations de rentabilité : fourniture de bois de chauffage, de charbon de bois, construction de pistes et de chemins, initiation au travail du bois et du fer, à la maçonnerie... L'essentiel est la formation morale : elle a pour but de faire prendre conscience au jeune de ses devoirs d'homme et de ses responsabilités de citoyen.

Aucune "politique" n'est tolérée dans les chantiers, ce qui signifie l'interdiction de la propagande des partis collaborationnistes et bien sûr des organisations de Résistance, mais aussi l'absence de radios, de débats et autres moyens de communication qui, même censurés, auraient permis aux jeunes de suivre l'évolution de la guerre et de la politique du régime, et de se faire une opinion personnelle.

Le 8 janvier 1941, les chantiers sont rattachés au secrétariat à l'Instruction publique. De six mois, le stage passe à huit et devient obligatoire pour tous les citoyens. Les jeunes de race juive en sont exclus à partir du 15 juillet 1942.



La tenue devait traduire des idées *d'ordre, de correction, de discipline et donner l'impression d'élégante simplicité.*

Pour les cadres : béret vert, chemise kaki, cravate verte, culotte de cheval claire ou pantalon de golf noir, blouson kaki clair ou beige, gants cuir fauve ou blanc.

Pour les jeunes : béret vert foncé, chemise kaki, cravate verte, pantalon golf, blouson avec ceinture de cuir fauve,

Insigne général des Chantiers de Jeunesse :



A partir de novembre 1942, les Allemands occupent aussi la zone libre. En septembre 1943, ils réclament que les jeunes gens des Chantiers de Jeunesse soient envoyés en Allemagne. Pour échapper au S.T.O. (Service du Travail Obligatoire), beaucoup fuient vers les maquis et seulement 16 500 jeunes des chantiers de jeunesse seraient partis au S.T.O., soit 2,5% de l'effectif global.

Les C.D.J. seront dissous en trois étapes, en juin 1944 par les Allemands (les jeunes sont transférés à l'organisation *Todt* pour la construction du mur de l'Atlantique), le 5 juillet par le gouvernement d'Alger et le 13 décembre par le Gouvernement Provisoire de la République. Le temps de stage, accompli obligatoirement dans l'organisation des chantiers de la jeunesse, est compté comme une durée égale de service militaire.

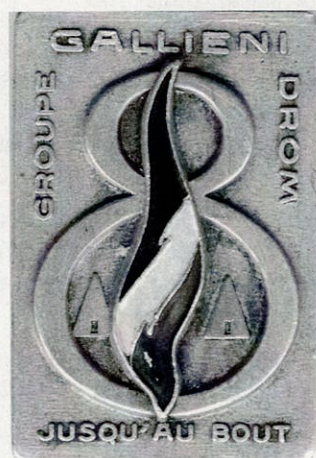
On estime le nombre de personnes passées par les Chantiers entre 300 000 et 500 000. Début 1943, ils devaient disposer d'un effectif permanent de quelques 30 000 jeunes.

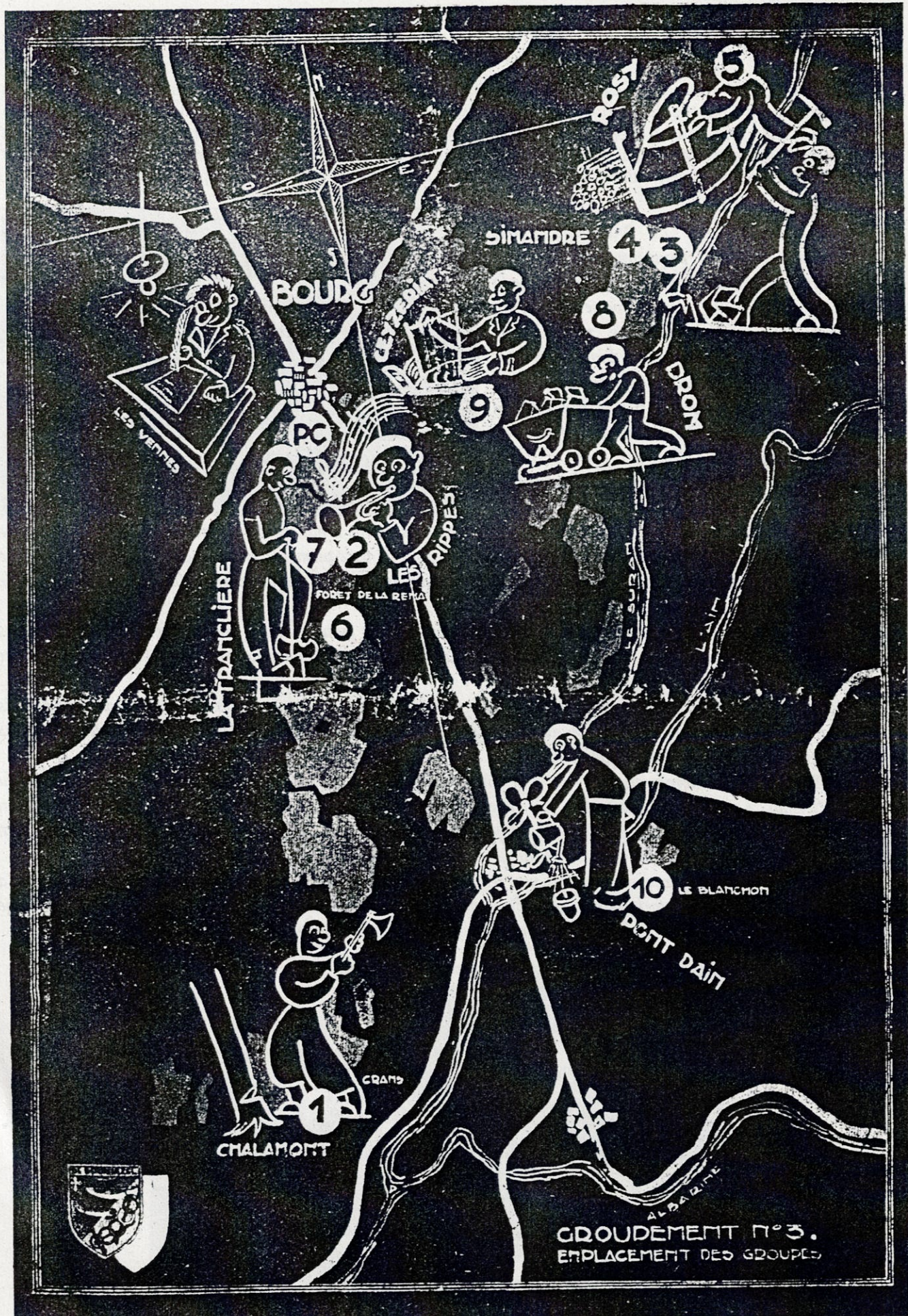
Le groupement de Bourg

46 groupements sont installés en métropole, numérotés de 1 à 47 (le 41 n'ayant jamais existé). Basé aux Vennes, à Bourg en Bresse, le groupement N° 3, « de Seillon » s'appelle aussi « *De Bournazel* » (Henry de Bournazel, 1898-1933, dit *l'Homme Rouge*, était un militaire français qui fit l'objet, dans les années 1930 à 1950, d'un véritable culte patriotique, devenant pour certains le modèle du jeune officier). Construit par ses soins, son Poste de Commandement est maintenant la chapelle des Vennes.

Il comprend 10 groupes (10 camps) situés à Chalamont (1), à Certines (2 et 7), à Simandre (3 et 4), à Chavannes (5), à la Tranclière (6), à Drom (8), à Ceyzériat (9) et à Pont d'Ain (10).

Le groupe 8 (Drom) se nomme aussi *Gallieni* (Joseph Simon Gallieni, 1849-1916, militaire français laissa une empreinte profonde sur l'histoire de la colonisation française, termina sa carrière pendant la Première Guerre Mondiale et fut fait maréchal à titre posthume en 1921). Il est doté d'un insigne représentant une flamme tricolore, sur un 8 renfermant 2 tentes et surmontant la devise « *Jusqu'au bout* ».





Témoignage

Rencontré par le maire actuel en 1988 lors d'un déplacement professionnel, M. Georges David-Cavaz était un agriculteur de La Chapelle du Bard (38), dans le Haut Grésivaudan. Né en 1921, il avait été appelé à Drom en 1941. En février 1991, il avait proposé d'envoyer un témoignage écrit sur son passage en Revermont, en attendant une nouvelle rencontre qui ne put avoir lieu, la mort devant l'emporter cette même année. Le Dromadaire ayant choisi d'évoquer ce sujet cette année, Simone, son épouse, a accepté que cette lettre soit publiée ici.

Une journée froide de Novembre 1941, débarquant tel un troupeau de moutons transhumants, venant de l'Isère, de l'Allier, de la Loire, parqués au P.C. du groupement à Bourg avec, de ci, de là, quelques petits chefs vociférant, tachant de canaliser dans différentes directions de l'Ain ces jeunes quittant depuis peu leur milieu familial, quelque peu effrayés par la tournure de leur nouvelle situation, habillés -ou plutôt déguisés- parés d'un sac carré et d'une gamelle crasseuse : voilà ce que fut l'accueil de notre premier jour.



Dans une cuvette sise après le premier contrefort du plissement alpin, perdu au milieu des buis descendants des Conches entre deux villages, Ramasse et Drom, un camp de baraquements en fer à cheval; en son centre, le grand mât où flottaient les couleurs françaises, quelques anciens goguenards; telle fut notre nouvelle affectation, notre nouveau cadre de vie.

Ici, les champs d'argile rouge entourés de haies, des vaches montbéliardes blanches et rouges; même les patates l'étaient aussi, rouges. Des champs de navets qui constituaient notre nourriture de base : voici le décor planté.

Nos activités étaient un peu celles des moines trappistes : pas de contacts avec les indigènes. La coupe de bois colonne par deux, soit aux Rousses, ou au col de France avec retour le soir avec du bois sur l'épaule. Seuls les muletiers avaient une certaine autonomie.

Le Dimanche, la chorale allait à la messe où, je me souviens, le curé exhortait les fidèles à apporter du ravitaillement. Le café, je l'ai connu 2 fois, avec un copain, le jour d'une marche où l'on s'était esquivés en douce. Quant aux écuries, cet ex relais de diligence était à la fois la cave qui abritait les demi-meuts de vin d'Algérie destinés au camp; entre nous soit dit, la seule bonne chose de mon court séjour.

Après avoir été sculpteur sur bois, skieur, vaguemestre et chef d'équipe à l'entretien du camp, échappé à l'anémie presque générale, la jaunisse due à l'eau qui fit des ravages, mes huit mois se terminent par un orage épouvantable avec des grêlons comme des noix qui ravagèrent les baraquements.



Configuration du site

Le camp du chantier de Drom, dénommé Laperouze, était situé *Vers Fay*, à tout juste un kilomètre au sud des dernières maisons du village. Son entrée correspondait avec l'actuelle entrée du dépôt ; tout de suite à droite, un « *joli chalet* » en bois logeait les cadres. Au bout du chemin, une grosse pierre carrée était surmontée d'une effigie (était-ce un oiseau ?). Sur la gauche, les cuisines étaient organisées dans un bâtiment en pierres, sur la droite, deux autres bâtiments en bois : une chapelle et un local abritant le magasin (réserve des vêtements) et l'infirmerie ; puis le transformateur pour alimenter le camp en électricité. En face, cinq baraquements en bois, formaient un U autour d'une place au centre de laquelle était planté le mât pour le drapeau. Un local en briques était construit pour les toilettes.



De l'autre côté de la route, vers le puits de Fay, étaient organisées les douches dans un local comprenant une dizaine de box, alimentées par l'eau du puits, chauffée au bois.

Fin 1940, les premiers jeunes étaient logés au village, dans le bâtiment du théâtre, avant que le camp ne soit construit. Par la suite une quinzaine d'entre eux, les muletiers, restèrent au théâtre avec les chevaux.

Le premier chef connu, Lutz, logeait au presbytère ; son successeur, Fayard, habitait la maison du Docteur Gaillard (actuellement Rosemarie et Yves Guillemot) après avoir logé quelques temps dans la maison Guettet (actuellement Pasquet, rue de la Forge).

La cave de la salle des fêtes actuelle servait de prison, en cas de punition ! Le dimanche, des gamins du village allaient taquiner les infortunés occupants en leur jetant des cailloux par le fenestron nord . . . Une pièce du théâtre a aussi dû servir de prison.

L'unique téléphone du village était à l'épicerie (maison actuelle de M. Napoli & M^{lle} Houssin, rue du Canal). Au début, un planton restait là, à demeure ; puis il semblerait que le téléphone ait été installé au camp.



Une cohabitation sympathique

Coiffés d'un béret et vêtus d'une cape verte, les jeunes du chantier allaient couper du bois ; ils ne manquaient pas de se mettre en rang par deux et de chanter pour traverser le village. Le dessin représentant le groupe de Drom sur la carte du secteur figure un wagonnet, qu'on retrouve sur une photo : l'activité a aussi dû s'effectuer dans les carrières du secteur.

Drom comptait alors environ 196 habitants, et certains liens ne purent que se tisser entre ces deux populations. Le *Dromadaire* N° 19 évoquait ainsi Andrée Fayard, épouse du chef, qui s'impliqua fortement dans l'animation des jeunes, avec le théâtre. Les jeunes du chantier et ceux du villages se réunissaient parfois dans des bals, organisés dans une grange, à l'Enclos, et animés par les frères Jacquemet. Jusqu'à ce qu'un passage des Allemands dans le village effraie tout le monde : chacun rentra précipitamment chez soi et il n'y eut plus de bal !



Ces jeunes hommes aimaient aussi venir au café (actuellement chez Florence et Olivier Contat), où ils retrouvaient leurs collègues du chantier de Simandre. Là, ils étaient servis par la fille de M^{me} Jacquemet (la « Mémette »), aidée, en été, par une jeune vacancière, Denise Double (actuellement M^{me} Jacquemet). Cette dernière se souvient qu'un des muletiers, qui s'était saoulé un jour, s'inquiétait de savoir qui s'occuperait de ses mules s'il allait en prison ; elle lui

avait alors préparé un café très fort et salé . . . Elle se rappelle encore de deux prisonniers : Corgier et Jeanvoine (de la famille des bijoutiers de Bourg) : par la petite lucarne qui donnait sur le chemin, elle leur faisait passer du vin ou de l'apéro !

Des idylles se nouèrent : le chef Lucien Sauvage épousa Jeannine Fenet, des Combes et l'emmena vivre à Lyon ; Dédée Jacquemet (qui vivait dans la maison actuellement occupée par Simone Carrier) quitta Drom pour M. Barbaret, de l'Allier ; Gilberte Cotton épousa aussi un gars de ce même département : M. Barbarin. D'autres aventures encore nous sont sûrement inconnues : plusieurs jeunes filles de l'époque, aujourd'hui disparues, nous ont laissé entendre que les pères de famille surveillaient leurs jeunes bergères qui avaient tendance à aller du côté du camp en allant aux champs ! (certains de ces jeunes aimaient autant rejoindre une bergère aux champs pendant que les autres coupaient du bois . . .)

Commencé à la fin de 1940, ce chantier se serait arrêté en novembre 1943. Quelques panneaux des baraquements sont alors récupérés par les maquisards, pour se faire une cabane en Javernaz (ces derniers descendaient le soir pour écouter les informations à la radio chez Ernest Gouilloux, dit « l'Evêque » (actuellement Danielle et Gérard Maillot) alors que l'un d'entre eux faisait le guet dehors). D'autres éléments ont dû être récupérés par des habitants, ce qui restait a subi le vandalisme de certains garnements locaux. Tout se démonta, semble-t-il, après la guerre.

Dans la nuit du 12 au 13 octobre 1943, le camp a été victime d'une attaque à main armée. Une quinzaine de jeunes individus, non masqués, armés de mitraillettes et de pistolets, se sont emparés de vivres et de vêtements. Disciplinés, semblant connaître les lieux, les assaillants n'ont brutalisé aucun jeune et emporté que du matériel neuf. Ils ne « semblaient pas disposer de moyens de transports », aucun bruit de moteur n'ayant été entendu par les habitants de Drom et Ramasse cette nuit-là . . . Dans son rapport, la gendarmerie soupçonne la présence d'un camp de réfractaires sur le Mont Nivigne.



Un camp de toile

Le 13 juillet 1944, quelques bombes tombèrent à l'entour du camp : d'autres étaient destinées au Préventorium de Villereversure et à une maison voisine isolée que l'ennemi soupçonnait de cacher des maquisards ; cachés à l'entour, gardant les vaches aux champs, des enfants de Drom se rappellent encore avoir fait des prières à ce moment.



Le dernier vestige . . .

Seul le transformateur est encore visible de nos jours, accessible depuis le premier chemin balisé « Bois de Fay » (pour le sentier karstique), ainsi que les fondations de la cuisine. Les bases en pierre des baraquements en bois étaient encore apparentes sur cette plate-forme, avant que ce terrain ne serve de dépôt au stock de matériaux rocheux évacués lors de la mise en service de la carrière Guinet (de l'autre côté de la route, années 1970 / 1980).

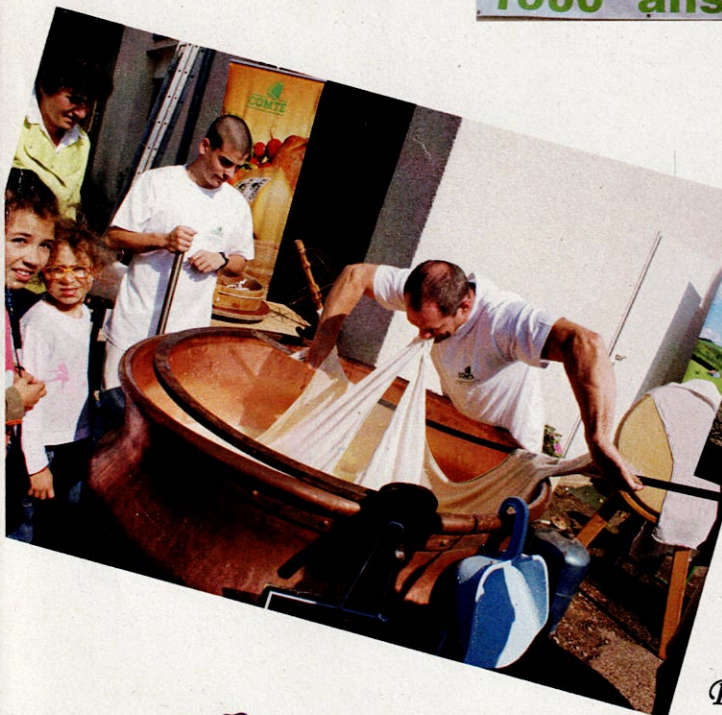


Précision : il est plusieurs fois cité « l'Allemagne », ou « Les Allemands » ; il convient, bien sûr, de replacer ces termes dans le contexte de l'époque où notre partenaire d'aujourd'hui dans la construction européenne était, à ce moment, « l'ennemi ».

Remerciements, pour leur aide, leurs témoignages et leurs prêts de documents, à M^{mes} Simone David-Cavaz, Lucette Borget, Monique Bonnet, Simone Carrier, Denise Jacquemet, et MM. Paul Bonnet, Marcel Raffin, Jérôme Dupasquier (archives départementales).



Le 27 septembre, à l'occasion de la fête patronale, la fromagerie a célébré les 50 ans de l'A.O.C. du Comté, avec diverses animations, dont la fabrication d'une meule de Comté, à l'ancienne, et en plein air.



Dégusterons-nous la meule du cinquantenaire pour la St Thyse 2009... ?

